



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

Date de convocation

Affichée et adressée
aux membres du Conseil
le 8 décembre 2022

**Liste des délibérations
affichée et publiée sur le site
internet**

le 19 décembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 73
Présents : 48
Votants : 67
Et à partir du rapport n°2 : 68 votants

Séance présidée par

Madame Sandrine DAUCHELLE

DEL 2022-3-15

**RAPPORT D'ACTIVITE DU
SYNDICAT MIXTE DU
DEPARTEMENT DE L'OISE
ANNEE 2021**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le huit décembre deux mille vingt-deux.

Etaients présents : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, M. ARGIER, Mme ACHIN, M. DEFORCEVILLE, Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY, M. DOISY, M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. DUQUENNE-HORC, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. PINCON, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, M. EL ASSAD, M. DUBOIS, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, Mme LEMFEDEL, M. GOULLIEUX, M. CLEMENT, M. FARAGO, M. CAKIROGLU, M. DEGUISE, M. BAJEUX, M. GROSJEAN, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT (*à partir du rapport n°2, avant le vote*), M. GUINET (*suppléant de M. THIERRY, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. WATREMEZ, M. BASSET, M. FETRE, M. BARBILLON et M. DEFOSSE.

Avaients donné pouvoir : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. BAJEUX, M. COTTART pouvoir à M. DOLLE, M. DOUCET pouvoir à M. LANGEVIN, M. BANTIGNY pouvoir à M. PELEMAN, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, M. BOISSELIER pouvoir à Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme DAUCHELLE, Mme VALCK pouvoir à M. LLOSE, Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. PAYEN, Mme COPPENS pouvoir à M. CLEMENT, M. MONNIER pouvoir à Mme DA SILVA, Mme WOITTEQUAND pouvoir à Mme FRANCOIS, Mme LESNE pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme BUREAU-BONNARD pouvoir à M. GRIOCHE, Mme HUGOT pouvoir à M. DEGUISE, Mme FONSECA pouvoir à GROSJEAN, M. LEBRUN pouvoir à Mme OPAT et M. BAREGE pouvoir à M. FETRE

Etaients absents et excusés : M. DESACHY, M. FOUCHER, M. GADACHA, Mme LAGANT, Mme LAMPAERT (*jusqu'au rapport n°2, avant le vote*) et Mme PONTHEUX.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame vanessa PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 66 voix pour (66 votants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Considérant l'information faite auprès des membres de la Commission 3 (*Environnement, Travaux, Urbanisme, Habitat et Logement*) lors de la séance du 28 novembre 2022 ;

Considérant que les membres de la Commission 1 (*budgets, moyens généraux, développement du territoire, économie, emploi, formation et mobilité*) ont pris acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Département de l'Oise lors de la séance du lundi 28 novembre 2022 ;

Considérant que les membres du Bureau Communautaire ont pris acte du rapport d'activité du SMDO lors de la séance du lundi 5 décembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Monsieur DELANEF, vice-président en charge de la gestion des déchets ;

Après en avoir débattu :

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour l'année 2021.

Article 2 : La présente délibération pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification (ou publication) :

- par un recours gracieux, à nous adresser sous le présent timbre ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens étant précisé que ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site WWW.telerecours.fr ;
- par la saisine de Mme la Préfète de l'Oise en application de l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**La secrétaire de séance
Vanessa PONT**



**Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE**



**Certifié exécutoire
Par Madame la Présidente
Compte tenu de la réception
en Préfecture le 22/12/2022
et de la publication et
notification le 22/12/2022**

**Madame la Présidente
Sandrine DAUCHELLE**

Destinataires :

- Sous-préfecture ;
- Service environnement ;
- Archives ;
- Chrono.

Accuse de réception en manufacture
0F0-24600756-20221215-2022-3-15
Date de rétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

UNE ANNÉE DE TRANSITION

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

Le 
Associés aux 16
et 17 communes

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

UNE ANNÉE DE TRANSITION

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

SOMMAIRE

- P. 04 Le mot du Président
- P. 06 L'année en bref
- P. 08 Vision d'ensemble
- P. 10 Tendances globales 2021
- P. 12 Vos élus
- P. 14 Anticiper la transition industrielle
- P. 22 Accompagner la transition des territoires
- P. 30 Associer les habitants aux transitions du quotidien

LE MOT DU PRÉSIDENT



2021 : une année de transition pour notre syndicat départemental

Depuis sa création, les élus du syndicat ont toujours travaillé à l'organisation de la gestion des déchets, privilégié la valorisation et le recyclage.

Aujourd'hui, même si la prévention des déchets reste un axe prioritaire, de plus en plus de solutions de valorisation se développent et permettent de transformer nos déchets en ressources d'énergies. Alors que nous tentons d'agir sur les comportements pour limiter la production des déchets en favorisant le réemploi, la réduction des déchets à la source, le gaspillage... grâce à l'innovation et à l'intelligence territoriale, nous regardons différemment nos déchets. Les points forts de l'année écoulée sont multiples :

- le renouvellement du contrat de concession de service public, enjeu majeur du SMDO, qui nous engage pour 20 ans avec notre nouvel exploitant Idex ;
- les projets de déploiement des « points tri » dans les parcs et jardins : les City-Stades, projets en faveur de la promotion du tri des emballages et papiers « Hors Foyers ». Ces actions sont réalisées dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt lancés par CITEO et par l'ADEME ;

- l'acquisition d'un site à Bresles pour installer notre seconde base logistique des camions et bennes de déchetteries. Ce site devrait également permettre de déployer un nouveau quai de transfert rail/route afin de transporter par train les déchets produits à l'ouest du département ;
- la vente des terrains de Villers-Saint-Sépulcre à un producteur d'électricité par panneaux photovoltaïques ;
- l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, effective à compter du 1^{er} juillet 2022, mais dont le traitement des déchets (Om et collecte sélective) est effectué par le SMDO depuis décembre 2021 par convention.

Le site de Villers-Saint-Paul va connaître, d'ici 2025, une vaste modernisation de son unité de valorisation énergétique, qui permettra d'augmenter considérablement la production d'énergie et de réduire les coûts de traitement des déchets. Le dispositif retenu par les élus du SMDO garantit un prix de vente de l'énergie très attractif, sous forme de chaleur fournie aux habitants des logements sociaux de l'agglomération creilloise. Ce dispositif « gagnant-gagnant » est rendu possible grâce à une augmentation de capacité de 80 000 tonnes, destinée à traiter des déchets à haut PCI, venant principalement des encombrants collectés sur les déchetteries de notre territoire.

Ce site sera également pourvu d'une troisième voie ferroviaire et d'un port fluvial, accentuant le recours au transport alternatif à la route.

En 2021, la tendance générale est à l'augmentation des tonnages de déchets :

- la part des ordures ménagères et des collectes sélectives augmente ;
- mais ce sont surtout les tonnages de déchetteries qui progressent fortement.

Alors que la TGAP ne cesse d'augmenter, principalement pour les déchets enfouis, le recours à la valorisation énergétique des déchets encombrants permettra d'éviter l'augmentation de la TGAP sur plus de 40 000 tonnes d'encombrants collectées sur notre réseau de déchetteries qui échapperont ainsi à l'enfouissement.

Cette modernisation en cours s'effectue dans le cadre d'une économie circulaire locale, valorisant ainsi l'énergie contenue dans nos déchets : le contexte international actuel nous invite à renforcer nos actions pour développer davantage de partenariats locaux.

Le Syndicat favorise aussi l'organisation d'événements « éco-responsables » en proposant un guide pratique dédié au sujet qui incitera à limiter la production de déchets sur les lieux des manifestations organisées dans le département de l'Oise.

Tous ces éléments permettent au SMDO de répondre aux multiples réglementations en vigueur. Les habitants de l'Oise peuvent être fiers des modalités de traitement de leurs déchets ménagers, respectueuses de l'environnement à des coûts très compétitifs.



Hommage à **BRUNO POMMIER**

Nous souhaitons rendre hommage à notre collègue, Bruno Pommier, Vice-Président du SMDO, Président du CHSCT et du Comité technique depuis 2020. Très investi dans ses missions d'élu au sein de nos instances, il nous a quittés le 1^{er} août 2021.

À la mairie de Noyon, il était en charge de l'administration générale ainsi que des questions de sécurité depuis juillet 2020. Précédemment, il avait été adjoint au maire de Noyon, sous les mandats de Bertrand Labarre et Pierre Vours de 1995 à 2008. À l'époque, déjà, il était en charge des questions de sécurité.

Malgré la maladie, Bruno POMMIER s'est montré jusqu'au bout très disponible et s'illustrait par ses grandes qualités d'écoute et de recherche de solutions équilibrées.

L'ANNÉE EN BREF



LES GRANDS DÉFIS DE 2021
présentés par **NICOLAS AVELINE**
Directeur général du SMDO

RENOUVELER LA CONCESSION DU CENTRE DE VALORISATION DE VILLERS-SAINT-PAUL

« Les élus et les équipes du SMDO ont eu à résoudre une équation complexe pour que l'exploitation et la modernisation du Centre de Valorisation Énergétique se traduisent par une augmentation de ses capacités de traitement et permettent de relever un triple défi : réduire l'enfouissement, maîtriser les coûts et garantir l'indépendance du Syndicat dans la gestion des déchets de son territoire. La construction d'une troisième ligne de valorisation est apparue comme la meilleure solution, à la condition de raccorder trois nouvelles communes au réseau de chaleur urbain qui relie Nogent-sur-Oise et l'usine. Les habitants de 13 500 logements sociaux bénéficieront bientôt de cette énergie renouvelable, très avantageuse financièrement. Enfin, nous avons tenu à fixer au nouveau concessionnaire des objectifs en faveur des transports alternatifs à la route, via le ferroviaire et le fluvial. »



P. 16

DÉVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE DES DÉCHETS

« La création d'un troisième quai ferroviaire à Villers-Saint-Paul, dans le cadre du nouveau contrat de concession, s'inscrit dans un projet plus global de développement de l'acheminement par le rail des déchets, y compris ceux venus de l'ouest du territoire. Pour cela, le SMDO souhaite pouvoir créer un nouveau quai de transfert rail/route sur le terrain dont il a fait l'acquisition à Bresles, en 2021, celui-ci étant situé à proximité d'une voie ferrée. Les communes de l'ouest du département seraient ainsi desservies par le rail. Enfin, ce projet renforcerait la cohérence de la nouvelle base logistique que nous mettons en place à Bresles. »



P. 25



SYSTÉMATISER TOUJOURS PLUS LE GESTE DE TRI

« Depuis 2012, le SMDO innove et expérimente pour favoriser le tri et le recyclage des déchets. Beaucoup d'actions ont ainsi été menées dans l'est, d'abord, puis depuis 2018 dans l'ouest du département. La construction du centre de tri de Villers-Saint-Paul a ouvert de nouvelles perspectives en la matière. Nous devons cependant rester vigilants et poursuivre nos actions de sensibilisation pour que les habitants ne relâchent pas l'effort. C'est pourquoi nous avons répondu en 2021 à deux appels à manifestation d'intérêt pour que le geste de tri se fasse partout, à la maison mais aussi dans les lieux publics, à tous les moments de la vie. »

P. 27

ASSURER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE DE L'ACTION DU SMDO

« La Communauté de Communes du Vexin-Thelle a décidé en 2021 de rejoindre le Syndicat pour limiter son recours à l'enfouissement et, par conséquent, le coût du traitement de ses déchets, dans le contexte d'augmentation de la TGAP que nous connaissons. Négociée en 2021, cette adhésion sera officielle à partir de juillet 2022. Grâce à elle, le Syndicat complète le périmètre de son intervention dans le département. »



VISION D'ENSEMBLE

Accusé de réception en préfecture
06/0246/00756-2022/1215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



NOS INSTALLATIONS

- 1 Centre de Tri modernisé pour TOUS les emballages et TOUS les papiers
- 1 Centre de Valorisation Énergétique
- Transport ferroviaire des déchets
- 1 Centre Logistique (Verberie)
1 Base Logistique (Bresles)
- 5 Quais de Transfert route / rail
- 1 Quai de Transfert route / rail (en projet)
- 2 Quais de Transfert routiers
- 40 déchetteries SMDO
(à partir du 1^{er} juillet 2022 avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle)
- 1 déchetterie SMDO (en projet)
- 11 autres déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard
- 9 recycleries
- Adhésion au 1^{er} juillet 2022 de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LES SYNDICATS VOISINS

Depuis 2013, le SMDO entretient des ententes intercommunales avec la quasi-totalité des syndicats voisins. Cela a commencé avec VALOR'AISNE puis s'est développé avec le SIGIDURS dans le Val d'Oise, le Syctom dans la métropole parisienne, le SMITOM du Nord-Seine-et-Marne et enfin le SMEDAR en Seine-Maritime.

L'objectif de ces ententes est de pouvoir mutualiser les moyens dont chaque syndicat dispose en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets.



767 337
habitants
(hors CC du Vexin-Thelle)



19 intercommunalités
au 1^{er} juillet 2022 avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle



502 062 T
de déchets ménagers
(hors CC du Vexin-Thelle)



656,37 KG
par habitant
(hors CC du Vexin-Thelle)

TENDANCE GLOBALE 2021

PAR RAPPORT À 2020

Tendance par rapport à l'année 2020

LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

- Réduire les déchets
- Favoriser la valorisation
- Limiter l'enfouissement

GESTION DES DÉCHETS



502 062 T
+ 56 139 t
Soit 654,29 kg/hab./an



VERRE
21 404 T
- 222 t
Soit 27,89 kg/hab./an



COLLECTE SÉLECTIVE
HORS VERRRE
52 734 T
+ 1 500 t
Soit 68,72 kg/hab./an



AUTRES COLLECTES
ENCOMBRANTS,
TEXTILES
DÉCHETS VERTS
63 848 T
+ 7 076 t
Soit 83,21 kg/hab./an



COLLECTE EN DÉCHETTERIE
188 296 T
+ 41 955 t
Soit 245,39 kg/hab./an



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
175 780 T
+ 2 049 t
Soit 229,08 kg/hab./an

DES COÛTS MAÎTRISÉS

COÛT GLOBAL STABILISÉ
47,65 € HT
par habitant/an

LE TRI GRATUIT
0 €
par habitant/an

LES DÉCHETTERIES SMDO
24,81 € HT
par habitant/an

LE TRANSPORT ET LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES OMR
18,71 € HT
par habitant/an

LES DÉCHETS VERTS
1,21 € HT
par habitant/an

LES ENCOMBRANTS
0,84 € HT
par habitant/an

PRODUCTION DE NOUVELLES RESSOURCES OU VALORISATION DES DÉCHETS



431 290 T
- 13 771 t
Soit 562,06 kg/hab/an



MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES OU RECYCLAGE
VERRE, EMBALLAGE, TEXTILE, CARTONS, ECO-MOBILIER, MÉTAL...
27,31 %
137 118 t
+ 8,8% en 2021



ÉNERGIES
38,99 %
195 746 t
+ 0,8% en 2021



ORGANIQUE
19,60 %
98 426 t
+ 26,8% en 2021

DONT

178 198 T
valorisées au Centre de Valorisation Énergétique du SMDO



VAPEUR LIVRÉE À LA PLATEFORME CHIMIQUE VOISINE DU CVE
44 885 MWH
Soit - 4 971 MWh en 2021



CHALEUR AU RCU DE NOGENT-SUR-OISE
35 645 MWH
Soit + 7 450 MWh en 2021



ÉLECTRICITÉ
83 413 MWH
Soit + 19 327 MWh en 2021
dont 66 440 MWh exportés sur le réseau RTE

ENFOUISSEMENT 13,43 %

67 407 T soit + 21 872 (+48%) EN 2021

AVEC LA CONSTRUCTION DE LA TROISIÈME LIGNE DE VALORISATION DES DÉCHETS À HAUT POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR (HPCI) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL, UNE GRANDE PARTIE DES DÉCHETS ENFOUIS SERA VALORISÉE EN ÉNERGIE À PARTIR DE 2024.

Accusé de réception en préfecture
050-24800756-20221215-2022-3-15-DE
Date de l'élaboration : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

VOS ÉLUS



PHILIPPE MARINI

Président du SMDO
Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LES MEMBRES DU BUREAU

VICE-PRÉSIDENTS DU SMDO



Alexandre OUIZILLE
1^{er} Vice-président
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Jean-François CROISILLE
La Vallée Dorée :
Communauté de Communes du Liancourtois



Olivier DE BEULE
Communauté de Communes du Plateau Picard



Jean-Jacques JUMORHÈR
Communauté de Communes Thelloise



Arielle FRANCOIS
Agglomération de la Région de Compiègne



Sandrine DAUCHELLE
Communauté de Communes du Pays Noyonnais



François DESHAYES
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Jean-Miche DUDA
Communauté de Communes du Pays de Bray



Janiel GAGE
Communauté de Communes du Pays de Valois



Bernard HELLAL
Agglomération de la Région de Compiègne



Laurent LEFÈVRE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Béatrice LEJEUNE
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Réne MAHÉ
Communauté de Communes du Pays des Sources



Abdelatif MOKHTAR
Communauté de Communes des Sablons



Emmanuelle PERRIN
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Jean PUPIN
Communauté de Communes de l'Oise Picarde



Jacky MELIQUE
Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Sophie MEKLIKER
Communauté de Communes de la Plaine d'Éstrées



Franck MINE
Communauté de Communes du Clermontois



Corry NEAL
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Jean-Miche KUBEKI
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Sylvie VALENTE LE HIR
Communauté de Communes des Lisières de l'Oise



Pascal WAWRIN
Communauté de Communes Thelloise

MEMBRES DU BUREAU DU SMDO

Accusé de réception en préfecture
090-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission d'appel d'offres :

Président : M. OUIZILLE

Commission de délégation de service public :

Présidente : Mme FRANCOIS

Commission consultative des services publics locaux :

Président : M. LEFÈVRE

Commission de contrôle des comptes :

Présidente : Mme NEAU

CHSCT et Comité Technique :

Président : M. HELLAL

COMMISSIONS FACULTATIVES

Commission Interface Collecte/Traitement + Oise les Vallées :

Président : M. HELLAL

Commission suivi du Centre de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur :

Président : M. MAHET

Commission communication :

Présidente : Mme MERCIER

Commission déchetteries et encombrants - Éco-organismes des déchetteries :

Président : M. GAGE

Commission écopôle de Villers-Saint-Sépulcre :

Présidente : Mme LEJEUNE

Commission entente (Valor'Aisne, SMITOM 77, Sigidurs-Syctom de Paris, SMEDAR) :

Président : M. MELIQUE

Commission des finances :

Présidente : Mme NEAU

Commission MAPA :

Président : M. DUMORTIER

Commission prévention et économie circulaire :

Président : M. MINE

Commission transport et quais de transfert :

Président : M. ROBERT

Commission travaux :

Président : M. PUPIN

Commission tri et collecte sélective - Éco-organisme CITEO :

Président : M. DE BEULE

Commission valorisation organique et biodéchets :

Président : M. CROISILLE



Panoplies eau/vapeur
des chaudières du Centre de
Valorisation Énergétique de
Villers-Saint-Paul

ANTICIPER LA TRANSITION INDUSTRIELLE

PLACER L'INNOVATION
AU CŒUR DE LA MODERNISATION
DE VILLERS-SAINT-PAUL



« Le cahier des charges que nous avons établi a intégré des contraintes écologiques, techniques et financières. Nous avons eu la chance de recevoir trois offres, avec trois projets assez différents. Lors des négociations, nous avons passé trois fois trois jours à huis clos avec les candidats. Nous avons posé des questions de plus en plus précises : c'était passionnant d'aller au fond des choses, en termes d'innovation, de montage de société et bien sûr de coûts. Idex nous a finalement fait une proposition technique et financière performante, qui traduit l'envie de ce groupe de nous accompagner dans ce projet ambitieux. »

Arielle FRANÇOIS
Vice-présidente du SMDO,
Agglomération de la Région de Compiègne



« Je suis fier d'avoir mené cette négociation avec Arielle FRANÇOIS, les services du SMDO et nos bureaux d'études : nous vivons un moment fort pour notre Syndicat, toujours avec un objectif d'intérêt général pour l'avenir de notre territoire. Notre Centre de Valorisation Énergétique devient un réel exemple d'économie circulaire en plein cœur du bassin creillois, renforçant ainsi notre position de précurseur en matière de valorisation énergétique et de gestion des déchets. Dès 2025, 13 500 foyers seront raccordés au réseau de chauffage urbain. Si nous devons continuellement travailler à la réduction de nos déchets, à un tri toujours plus abouti, il est de notre devoir de transformer ce qui reste au fond de nos poubelles en ressource. »

Alexandre OUIZILLE
1^{er} Vice-président du SMDO,
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

GARANTIR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET ÉCONOMIQUE DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL

L'année 2021 a vu aboutir les efforts consentis par le SMDO pour assurer l'avenir de son Centre de Valorisation Énergétique à Villers-Saint-Paul. Prenant en compte des paramètres techniques, économiques et écologiques, le renouvellement de concession de service public a été acté fin 2021 pour une durée de vingt ans.

UN LONG TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Depuis 2019, les services du SMDO anticipaient le renouvellement de la concession de service public du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, le précédent contrat, confié en 2002 à l'entreprise ESIANE, filiale du groupe Suez, arrivant à échéance au 31 mars 2022.

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens s'est ainsi réuni régulièrement, pendant plus de deux ans, pour convenir d'un mode opératoire de renouvellement et établir un cahier des charges exigeant. En décembre 2020, les élus ont tout d'abord décidé de reconduire le mode de gestion en concession de service public ; ils ont ensuite réfléchi au périmètre du cahier des charges.

Le groupe de travail a jugé que celui-ci devait non seulement comporter des préconisations de « base » relatives à l'exploitation du site, mais aussi prévoir des travaux de modernisation et d'extension du site. Construit en 2004, le CVE doit être capable de relever les défis de demain, en termes de performance industrielle, d'efficacité économique et de maturité environnementale.

Après avoir lancé officiellement la procédure d'appel à candidatures, la commission DSP a validé, en mai 2021, les dossiers de trois candidats ; le groupe de travail a étudié les offres reçues et auditionné à trois reprises chacun des trois concurrents, entre juin et septembre 2021. Accompagné par trois assistants à maîtrise d'ouvrage – SAGE ENGINEERING, pour le volet technique, FINANCE CONSULT, pour les questions économiques et PARME Avocats pour les problématiques juridiques – le SMDO a examiné dans le détail les trois offres, puis a demandé à chaque candidat de procéder à des améliorations. La version définitive des offres a été transmise au SMDO et soumise aux élus à l'automne 2021 ; ces derniers ont retenu, en décembre 2021, l'offre de la société Idex.

III M€
c'est le montant investi par la société Idex pour moderniser et augmenter la capacité de valorisation énergétique du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul et répondre ainsi aux besoins en chauffage urbain de

13 500 FOYERS
de l'Agglomération de Creil Sud Oise

UN CONTRAT AMBITIEUX, SUR LES PLANS QUANTITATIF ET QUALITATIF

Le contrat signé avec la société IDDEO, Idex Développe les Énergies de l'Oise, prévoit une augmentation importante des capacités de traitement des déchets du Centre de Valorisation Énergétique, à travers la réalisation d'une troisième ligne de valorisation énergétique à haut pouvoir calorifique. La mise en service de celle-ci, à l'horizon 2025, portera les capacités de traitement annuelles de l'usine de 178 250 à 258 250 tonnes.

Cette progression capacitaire de près de 45 % doit permettre au SMDO de prendre en charge, à moindre coût, l'ensemble des déchets ménagers résiduels de son territoire, en particulier les encombrants qui ne faisaient pas partie, jusqu'à présent, des tonnages traités à Villers-Saint-Paul.

Cette perspective permettra au Syndicat de réduire encore l'enfouissement des déchets ménagers de son territoire.

En augmentant considérablement la production d'énergie issue de son activité, le Syndicat « fait un bond » dans le cercle vertueux de l'économie circulaire. En témoignent les raccordements supplémentaires des réseaux de chaleur des communes avoisinantes au Centre de Valorisation Énergétique : Montataire, Creil et Villers-Saint-Paul (voir page 19). Le contrat prévoit également de poursuivre la livraison de vapeur à la plateforme chimique voisine, à hauteur de quelques 50 000 MWh par an.

AVEC CE NOUVEAU CONTRAT, LE SMDO CONFIRME SON INDÉPENDANCE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'OISE, TOUT EN MAÎTRISANT SES COÛTS.

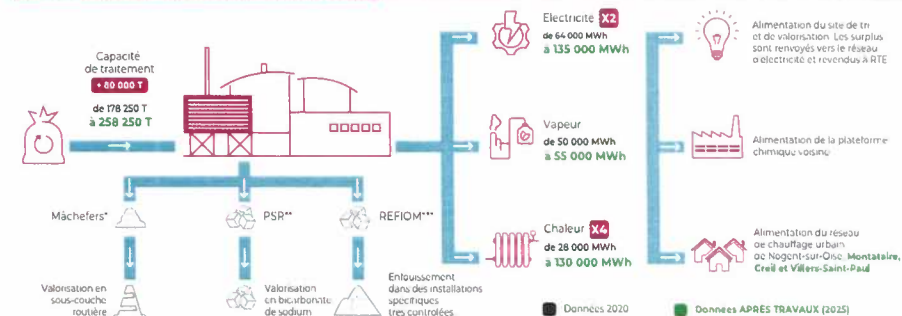
Centre de Valorisation Énergétique

La modernisation du Centre de Valorisation Énergétique prévoit, par ailleurs, la réalisation d'un troisième quai ferroviaire, en 2023, et la création, fin 2025, d'un port fluvial sur l'Oise, connecté à l'usine, afin de réduire les consommations d'énergie fossile et la production de gaz à effet de serre liés au transport de déchets. Le SMDO fait ainsi de son CVE un outil de la transition énergétique.

DES ENJEUX ÉCONOMIQUES MAJEURS

Les atouts économiques de ce nouveau contrat sont multiples. D'une durée de 20 ans, il apporte un cadre stable aux activités du CVE de Villers-Saint-Paul avec, en complément, l'engagement du concessionnaire de faire baisser le prix du traitement des déchets dans l'Oise, qui fait déjà partie des plus faibles du pays : le coût de la tonne traitée passera de 103 € en 2021 à 75 € en 2022 et 64 € en 2023. Cette diminution de 20 à 25 % est un des leviers actionnés par le SMDO pour compenser la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Processus du Centre de Valorisation Énergétique



* Ce sont les résidus non dangereux issus de l'incinération des déchets. Ils sont récupérés en sortie de tour puis, après refroidissement, stockés et envoyés vers une plateforme de fabrication extérieurement permettant leur valorisation.

** Produit : Sodasoups Industriels.

*** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Municipales.

Accuse de réception en préfecture
060 246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

AVEC DES COÛTS DE TRAITEMENT PLUS COMPÉTITIFS ET UNE USINE PLUS PERFORMANTE, LE SMDO POURRA COMPENSER, EN PARTIE, L'AUGMENTATION DE LA TGAP.

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL, DOUBLE SA PRODUCTION D'ÉNERGIE AU BÉNÉFICE DE L'HABITAT SOCIAL LOCAL



Vue architecturale du Centre de Valorisation Énergétique

Les équipements nouvelle génération dont sera doté, demain, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, de même que les liens entre le CVE et les habitants des communes voisines, inscrivent l'activité de traitement des déchets du SMDO dans la logique de l'économie circulaire.

La performance de la troisième ligne

Dédiée aux déchets à Haut Pouvoir Calorifique Inférieur, une troisième ligne de traitement et de valorisation énergétique, d'une capacité de 80 000 tonnes par an, sera mise en service mi-2025. Elle viendra compléter l'installation actuelle (deux lignes déjà très performantes, d'une capacité annuelle de 178 250 tonnes), qui permet déjà de produire de l'électricité, de vendre de la vapeur à la plateforme chimique voisine et de la chaleur à 3 500 foyers de la commune de Nogent-sur-Oise. Cette nouvelle ligne, en valorisant les encombrants et les refus de tri, donnera au Syndicat une autonomie complète en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Oise. Un second groupe turbo-alternateur, d'une puissance de près de 10 MW, garantira au site un très haut niveau de production électrique.

LES ENGAGEMENTS INDUSTRIELS DU NOUVEL EXPLOITANT

Conformément aux priorités du SMDO et aux termes de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la société IDDEO, IDEX Développe les Énergies de l'Oise, s'est fixée des objectifs ambitieux en termes de transition écologique et de transition énergétique. Alors qu'aujourd'hui, avec ses deux lignes de traitement en service, l'usine produit 163 GWh d'énergie (35 GWh de chaleur, 45 GWh de vapeur et 83 GWh d'électricité), l'ouverture d'une troisième ligne va multiplier par quatre les volumes de chaleur produits et par deux ceux d'électricité.

Des bénéfices immédiats

- X4 Production de chaleur
- X2 Production d'électricité

POUR LES HABITANTS

Alors que, depuis 2014, le CVE de Villers-Saint-Paul est connecté au réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent-sur-Oise, grâce à la construction d'une canalisation reliant le CVE et la chaufferie de la commune, les 111 millions d'euros investis par la société IDEX seront notamment mobilisés pour étendre ce réseau de chaleur urbain, afin de répondre aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire d'une partie des habitants de Nogent-sur-Oise, Montataire, Creil et Villers-Saint-Paul.



Cartographie de la fourniture de chaleur aux habitants de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Au total, 13 500 logements sociaux seront raccordés et bénéficieront ainsi d'une énergie renouvelable à un prix à la fois maîtrisé (18,47 €/ MWh en moyenne), garanti sur la durée du contrat et neutre en carbone.

Cet engagement apparaît d'autant plus important qu'en cette période de hausse des prix de l'énergie, les habitants du bassin de vie de l'agglomération creilloise connaissent un recul marqué de leur pouvoir d'achat. Avant même le déclenchement de la guerre en Ukraine, et de ses conséquences sur le marché de l'énergie, les économies annuelles de chauffage générées par le recours au réseau de chaleur urbain avaient été évaluées à 400 €/ HT/an pour un logement standard à Nogent-sur-Oise, pour une consommation moyenne équivalente à 10 MWh de gaz.

D'ici mi-2025, les villes de Creil et de Villers-Saint-Paul pourront également profiter du dispositif.

À Creil, grâce aux travaux menés par le SMDO, la future canalisation de chaleur traversera l'Oise pour raccorder la chaufferie de la Cavée de Senlis, exploitée par « Creil Énergie ».

À Villers-Saint-Paul, les logements Oise Habitat, situés dans le quartier des Côteaux, seront, eux aussi, raccordés par une nouvelle canalisation, réalisée par IDDEO, dans le cadre du nouveau contrat de concession.

LE SMDO DEVIENT L'UN DES PREMIERS SYNDICATS FRANÇAIS À DÉPLOYER UN PROGRAMME DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS COMBUSTIBLES POUR LES HABITANTS DE SON TERRITOIRE.

VERS UNE AMÉLIORATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La modernisation des installations du CVE de Villers-Saint-Paul s'accompagne de la mise en place des dernières innovations technologiques en matière de contrôle des rejets atmosphériques, avec notamment un système de Dénitox catalytique pour limiter et traiter les émissions d'oxyde d'azote (qui resteront inférieures à 80 mg/ Nm³ en moyenne journalière, pendant les vingt ans de la concession). D'autres dispositifs assureront l'analyse en continu du mercure.

Enfin, la création d'une troisième voie ferroviaire et d'un port sur l'Oise confirme la volonté du SMDO d'encourager des modes de transport alternatifs, qui émettent nettement moins de gaz à effet de serre. Les mâchefers seront ainsi évacués par voie fluviale, tandis que les déchets à traiter et les déchets triés arriveront ou quitteront Villers-Saint-Paul par le train.

PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

Dès 2022-2023, le parc de logements du bailleur Oise Habitat, sur la commune de Montataire, sera raccordé à l'usine, puis d'autres installations communales en bénéficieront. Cela est rendu possible grâce au raccordement du réseau de Montataire à la chaufferie « NSO Énergies » de Nogent-sur-Oise ; les travaux étant assurés par Oise Habitat.

RENCONTRE AVEC LE NOUVEL EXPLOITANT

Le changement de concessionnaire s'est préparé dans la concertation, pour favoriser la continuité de l'activité et des équipes.

UNE CARRIÈRE DÉDIÉE À LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Électrotechnicien de formation, Denis Laverre connaît tous les secrets des turbines et chaudières, de même que ceux des mécanismes en jeu dans la valorisation énergétique.

Car, depuis ses débuts dans la vie professionnelle, il y a près de 40 ans, ce natif de Pont-Sainte-Maxence a consacré sa carrière au sujet. Avec des moments forts, comme à son arrivée à Villers-Saint-Paul en 2003, quand il a accompagné le SMDO dans la construction du CVE. À cette époque, il porte la casquette de Suez depuis dix-huit ans déjà. Ce qui explique que dix-huit ans plus tard, quand Suez perd l'appel d'offres au profit d'Idex, Denis Laverre hésite à changer d'employeur. « Le nouveau concessionnaire m'a proposé la direction du site, confie le presque sexagénaire, mais c'est surtout le projet de construction d'une troisième ligne qui m'a convaincu d'accepter le poste. J'avais construit l'usine, j'ai eu très envie de la voir s'agrandir. » Alors qu'il aurait pu prétendre, dès l'an prochain, à une retraite bien méritée, Denis Laverre a donc fait le choix de rester à Villers-Saint-Paul, jusqu'à la mise en service de la troisième ligne de valorisation, mi-2025.

Son expertise technique et ses compétences d'encadrement ont évidemment séduit le groupe Idex. Entouré de toute une équipe qu'il a recrutée au cours des vingt dernières années, le nouveau directeur du CVE se prépare à relever le défi d'un chantier colossal, à mener en site occupé : « On va construire la troisième ligne dans un planning très serré, tout en garantissant la continuité du service public, c'est un challenge. »

Un challenge à la hauteur de l'expérience et de la motivation de ce professionnel de la valorisation énergétique : « Je garde l'enthousiasme de mes débuts, parce que je vais voir évoluer une usine que je connais bien, sourit-il. Je me réjouis de la voir devenir plus belle et plus performante. » La preuve que l'enthousiasme est aussi un bon carburant.



Denis LAVERRE
Directeur d'IDDEO

LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Créée pour exploiter le CVE de Villers-Saint-Paul, la filiale IDDEO, dont le sigle signifie « IDEX Développe les Énergies de l'Oise », a repris la quasi-totalité des salariés du centre. « Seul un instrumentiste est parti pour évoluer au sein de Suez, indique Denis Laverre, directeur du CVE de Villers-Saint-Paul. Mais tous les managers ont fait le choix de rester, de même que l'ensemble du personnel, dont une grande partie est présente depuis l'ouverture de l'usine en 2004. » Majoritairement recrutés par Denis Laverre, qui fut responsable d'exploitation de 2004 à 2021, les trente-trois salariés de l'usine et les sept personnes qui travaillent sur la plateforme ferroviaire ont été rassurés de savoir que l'ancien responsable d'exploitation allait diriger le site (voir portrait ci-contre). Rassurés aussi de constater que rien n'allait changer dans leurs méthodes de travail : maintien de l'organisation en 3x8 pour les équipes de la conduite et maintien des salaires pour tout le monde. « C'était très important de garder les mêmes équipes, souligne Denis Laverre, car il n'y a pas d'école de conduite des fours avec récupération d'énergie ; ce sont donc des gens que nous avons formés qui assurent ces postes, alors nous souhaitons les garder avec nous pour assurer la continuité des savoir-faire. »

Au final, seuls les bleus de travail ont changé, le logo d'IDDEO ayant remplacé celui de Suez.



Condensation vapeur



Four du Centre de Valorisation Énergétique

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de dépôt en préfecture : 22/12/2022



Silos réactifs de stockage



IDEX, L'EXPERTISE D'UN PRODUCTEUR D'ÉNERGIE AU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le SMDO a confié au groupe Idex une concession de service public pour l'exploitation de son Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée de vingt ans. En répondant à l'appel d'offres lancé par le SMDO, le groupe Idex a mis en avant son expérience d'énergéticien, sa maîtrise du marché de l'électricité, pour satisfaire les besoins des habitants, et ses engagements au service de la neutralité carbone des territoires. Biomasse, géothermie, énergies de récupération : Idex est petit à petit devenu un acteur de la décarbonation des territoires. Villers-Saint-Paul est le 18^e centre de valorisation dont Idex prend les commandes.

Idex en chiffres

- 1^{er} acteur français du marché de l'énergie locale
- 1 Md € de chiffre d'affaires annuel
- 230 chaufferies biomasse
- 48 réseaux de chaleur et de froid
- 18 unités de valorisation
- 18 000 bâtiments gérés (habitat, tertiaire, industrie)
- 5 millions de MWh de chaleur et de froid distribués

CALENDRIER DE LA MODERNISATION DU CENTRE DE VILLERS-SAINT-PAUL

1^{er} avril 2022

démarrage du contrat d'exploitation du CVE de Villers-Saint-Paul, pour une concession de vingt ans

Été 2023

début de la construction de la troisième ligne de valorisation, pour une durée de 18 mois, pendant laquelle le traitement des déchets continuera d'être assuré

Mi-2025

mise en service de la troisième ligne de valorisation

Accuse de reception en prefecture
050-246000756-20221216-2022-3-15-DE
Date de lettrage transmission : 22/12/2022
Date de reception prefecture : 24/12/2022



Plateforme ferroviaire
de Villers-Saint-Paul

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES TERRITOIRES

METTRE L'INNOVATION AU SERVICE
DES ENGAGEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX DU SMDO



En faisant l'acquisition d'un nouveau bâtiment à Bresles, le SMDO va pouvoir y installer un nouveau quai de transfert et, à terme, le raccorder par la voie ferrée au site de Villers-Saint-Paul. C'est primordial pour continuer à développer le transport des déchets par le rail, afin de diminuer l'empreinte carbone de nos activités et répondre ainsi aux attentes environnementales.

Si le SMDO a pris de l'avance sur ce sujet, avec son réseau ferré dans l'est du département, il convient maintenant de parfaire cette couverture ferrée à l'ouest. Les perspectives ouvertes par le site de Bresles devraient nous permettre de tenir notre promesse de privilégier le transport alternatif chaque fois que cela est possible.

Enfin, avec ce projet ferroviaire nous allons tenir nos engagements vis-à-vis des élus de l'agglomération Creil Sud Oise qui ont accepté l'installation de nos équipements à Villers-Saint-Paul, à condition que le transport des déchets se fasse par le rail et non par la route. »

Béatrice LEJEUNE
Vice-présidente du SMDO, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

LE FERROVIAIRE, TOUJOURS MOTEUR DANS L'OISE

Le maillage ferré du territoire permet au SMDO d'assurer par le train, depuis longtemps déjà, une grande partie du transport des ordures ménagères et des collectes sélectives acheminées depuis l'est du département jusqu'au site de Villers-Saint-Paul. En projet, l'extension dans l'ouest de ce réseau contribuera à réduire l'empreinte écologique du volet transport du traitement des déchets.

UN CHOIX FONDATEUR

Précurseur, le SMDO a fait le choix du rail pour transporter ses déchets dès la création du Syndicat en 1996 afin de limiter la circulation des camions de ramassage des ordures ménagères sur le bassin creillois, dans un souci de diminuer son empreinte carbone.

Cette volonté initiale n'a cessé, depuis, de se consolider avec la mobilisation d'un réseau ferré dédié, le service toute l'année, six jours sur sept ; avec également l'ouverture ou la réouverture de quais de transfert rail/route ; et, enfin, l'acquisition de plus de 350 caissons adaptés au transport ferroviaire des déchets.

Ce dispositif garantit le report modal de près de 60 % du tonnage total d'ordures ménagères et de collecte sélective dans l'est du territoire ; dans certains cas, le transport ferroviaire est aussi utilisé pour les encombrants issus des déchetteries.

75

caissons ferroviaires d'ordures ménagères et de collecte sélective sont transportés chaque jour

QU'EST-CE QU'UN QUAÏ DE TRANSFERT ROUTE/RAIL ?

Une fois les ordures ménagères collectées « en porte-à-porte », celles-ci doivent être regroupées pour être expédiées vers le site de tri et de valorisation énergétique des déchets. Dans le cas d'un quai de transfert classique, les déchets passent des camions de collecte à de gros porteurs, pour poursuivre leur chemin par la route ; dans le cas des quais de transfert route/rail, ils effectuent en train le trajet du quai de transfert jusqu'au site de tri et de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.



Quai de transfert

DES DISPOSITIFS DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS

Les quais de transfert du Syndicat fonctionnent selon deux modalités différentes : la première, historique, prévoit que les camions de collecte déversent leur contenu dans une trémie, pour que celui-ci soit ensuite compacté et transvasé dans un conteneur ferroviaire ; la seconde, plus récente, exige que les collectivités chargées de la collecte se soient équipées de bennes spécifiques. Unique en France, le système développé par le Syndicat, au terme d'un long travail de mise au point, s'appuie sur une collecte latérale robotisée, avec des caissons qui servent à la fois à la collecte et au transport par rail. Économique et plus efficace, évitant la rupture de charge, cette solution réduit par ailleurs la pénibilité et les risques d'accidents du travail.

Accuse de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

PARFAIRE LA COUVERTURE FERROVIAIRE DU TERRITOIRE

Après avoir envisagé, un temps, d'installer une base logistique et un nouveau quai de transfert route/rail sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre, pour encourager le déploiement du transport ferroviaire dans l'ouest du département, le Syndicat a finalement saisi l'opportunité d'acheter, le 9 décembre 2021, un ensemble immobilier sur la commune de Bresles et a pu vendre, dans le même temps, les terrains qu'il détenait à Villers-Saint-Sépulcre.

Implanté dans la zone industrielle, à proximité de la RN31, sur l'axe Compiègne-Beauvais, à mi-chemin entre Beauvais et Clermont, ce site est idéalement localisé pour accueillir les camions et les bennes qui assurent la collecte dans les déchetteries de la partie ouest du SMDO. En cela, il constitue le pendant de la base logistique dont dispose le SMDO à Verberie, pour gérer les flux en provenance de l'est du département.

Au-delà de ces fonctions classiques de régie logistique, le site pourrait, à terme, profiter de la proximité de la voie ferrée qui passe à l'arrière de la parcelle. Un nouveau quai de transfert route/rail pourrait ainsi venir compléter le maillage du territoire, en reliant par le train les communautés de communes de l'ouest. Cette perspective permettrait de garantir que plus de 70 % des déchets soient transportés par le train.

La construction d'une troisième voie ferrée à Villers-Saint-Paul, prévue par le nouveau contrat de concession du Centre de Valorisation Énergétique (voir partie I), pour accueillir des tonnages supplémentaires de déchets venus de l'ouest, donne toute sa cohérence et sa légitimité à ce projet de nouveau quai de transfert à Bresles.

Acquisitions

1 974 m² et 9 178 m² ce
sont respectivement les superficies des
surfaces construites et du terrain du
nouvel ensemble immobilier de Bresles

1 120 000 € c'est le coût
(hors frais d'agence) de l'acquisition
de ce site

UNE BASE LOGISTIQUE COMPLÈTE À BRESLES

Les locaux de Bresles présentent toutes les qualités requises pour doter l'ouest du département d'une base logistique adaptée aux contraintes d'exploitation du SMDO : surface conforme aux besoins de l'activité industrielle, bureaux, vestiaires, douches, salle de pause, parking, aire de retournement pour poids lourds, ainsi qu'une mezzanine de près de 400 m² qui pourra accueillir, quatre à cinq fois par an, les réunions du comité syndical du SMDO.



TRI DES DÉCHETS : UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR



Engagé depuis près de vingt ans dans la collecte sélective des déchets, le SMDO a postulé en 2021, à deux appels à projets innovants pour étendre le tri des emballages et des papiers en dehors du foyer, dans les parcs, les jardins et les lieux publics.

DEUX APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (A.M.I) AUX OBJECTIFS COMMUNS

Destinés à améliorer les performances de tri, les deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) initiés en 2021 l'un par CITEO, entreprise à mission en charge de la collecte, du tri et du recyclage des emballages et des papiers en France, l'autre par l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, partagent des objectifs communs :

- assurer la continuité du geste de tri, depuis le foyer jusqu'aux lieux publics, en installant des équipements de collecte dans des lieux de forte fréquentation publique ;
- réduire les volumes d'ordures ménagères collectés ;
- se préparer au respect des prochaines échéances législatives, à savoir la généralisation, au 1^{er} janvier 2025, de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, le recyclage de 75 % des emballages à l'horizon 2022 et de 90 % des bouteilles en plastique pour boisson en 2029.

L'importance du volet « communication » de ces deux AMI traduit par ailleurs l'attention portée par le SMDO à la sensibilisation des publics, sans laquelle il sera impossible de respecter les échéances fixées. Plusieurs campagnes de communication accompagnent par conséquent le déploiement des équipements qui sont installés dans les espaces publics du département dès juillet 2022.

AVEC L'A.M.I CITEO, ON TRIE DANS LES PARCS ET JARDINS ET CITY-STADES

Malgré des délais de réponse très courts, le SMDO, après avoir consulté ses collectivités adhérentes, a décidé de répondre, en avril 2021, à l'appel à manifestation d'intérêt de CITEO, pour étendre le tri des déchets dans les parcs et jardins les plus fréquentés du département. Retenue par l'entreprise à mission, la candidature du SMDO va déboucher sur l'installation de plus de 600 équipements, répartis sur 183 sites, City-Stades, parcs et jardins, ainsi que sur une voie verte d'ici la fin de l'année 2022.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

612 poubelles de tri, dans
183 parcs, jardins et city stades

756 728 € de budget global, financé à hauteur de 44 % par CITEO (335 041 €)

Si le SMDO n'avait pas répondu à l'AMI pour le compte de ses collectivités, le projet n'aurait jamais pu être mené à bien sans la mobilisation de ces dernières : tandis que le SMDO pilote l'ensemble du projet, notamment en matière de communication, les collectivités adhérentes, prennent en charge l'achat des contenants (porte-sacs, corbeilles de rues, meubles de tri, chariot bi-flux) et le génie civil nécessaire à l'installation des contenants. Elles assureront par la suite la maintenance et le nettoyage des équipements de tri installés.

Le projet en dates

26 avril 2021
dépôt du dossier de candidature auprès de CITEO

Septembre 2021
candidature du SMDO retenue par CITEO

30 septembre 2021
mise en place d'un groupe de travail pour présenter le projet aux agents des collectivités adhérentes

Septembre 2021 - janvier 2022
contractualisation avec CITEO

Juillet 2022
pose des premiers contenants de tri dans les parcs jardins et City-Stades de 6 communautés de communes

AVEC L'A.M.I ADEME, LES LIEUX PUBLICS SE METTENT AU TRI

Également destiné à élargir le tri aux espaces publics et aux lieux de forte fréquentation publique, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME avait vocation à développer le tri dans les espaces culturels, les sites sportifs, les gares, les campus universitaires. Portées par les établissements concernés (théâtres, cinémas, gares, piscines, etc.), les candidatures ont été transmises à l'ADEME en septembre 2021. Au total, 256 sites seront équipés de poubelles de tri sélectif, d'ici la fin de l'année 2023 : 41 sites culturels (cinéma, salles de spectacles, parcs de loisirs...), 160 lieux dédiés au sport (stades, piscines...). 51 gares et 4 campus universitaires.

Soutenu par



1 000
équipements installés sur 256 sites
1,3 M€
financés à 43 % par l'ADEME (554 133 €)

Le projet en dates

1^{er} septembre 2021
candidature transmise à l'ADEME

Novembre-décembre 2021
retour positif de l'ADEME

Années 2022-2023
mise en place des points de collecte et de la campagne de communication

RENOUVELER LES MESSAGES DE COMMUNICATION EST ESSENTIEL POUR MAINTENIR LA CONTINUITÉ DU GESTE DE TRI, DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE, ET AINSI AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU TRI.

Accuse de réception en préfecture : 060-246000756-20221216-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



IMAGINER SANS CESSER DE NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS

Si le recyclage dans l'Oise atteint déjà de bons résultats, avec un taux moyen de 77,35 %, le SMDO est en recherche permanente de nouveaux leviers pour améliorer encore les performances, notamment sur le plastique. La loi AGEC fixe en effet à 90 % le taux de recyclage des bouteilles en plastique pour boisson à l'horizon 2029. C'est dans cette optique que le SMDO a étudié, en 2021, la possibilité d'installer des automates de tri dans les trois grandes agglomérations du département - Creil, Compiègne et Beauvais - où le geste de tri est plus compliqué en habitat dense. À destination des habitants « peu trieurs » et « non trieurs », l'installation de ces équipements (dans les supermarchés, les centres sociaux, etc.) devait être accompagnée d'une campagne de communication et de sensibilisation forte, avec la présence de coaches, la distribution de kits de tri, la création d'une application pour smartphone ou encore un système de gratification du geste de tri (places de cinéma à gagner, par exemple). Trop onéreuse dans la version proposée en 2021, cette solution n'a pu être déployée ; elle reste cependant à l'étude.

FOCUS SUR LES BIODÉCHETS

Suite à l'étude sur les biodéchets menée par le SMDO, les collectivités adhérentes étudient les différentes possibilités de valorisation. Plusieurs expérimentations ont été menées en 2021.

DES PREMIÈRES ÉTAPES DÉJÀ FRANCHIES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

Candidate à l'expérimentation du tri à la source des biodéchets, la Communauté de Communes des Sablons, encadrée par le SMDO et le bureau d'études SAGE Engineering, a mis en place la collecte séparative des biodéchets (tous les déchets alimentaires, y compris les os, arêtes, noyaux, sachets de thé, essuie-tout...) dans vingt-et-une cantines scolaires implantées dans quinze communes.

Pour cela, le SMDO a prêté des « bioeaux » de 35 litres et des sacs de précollecte, ainsi que des pesons pour peser les restes alimentaires. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation a eu lieu pour informer et former les agents des cantines et le personnel d'encadrement des élèves, ainsi que les élèves eux-mêmes.

Également partenaire de l'expérimentation, la plateforme de compostage Valorbiocompost, chargée de la valorisation organique des biodéchets, a fourni aux établissements scolaires des bacs de collecte au couvercle marron d'un volume de 120 ou 240 litres, ainsi que des sacs de 100 litres biodégradables. Située à Villeneuve-les-Sablons, cette plateforme est la seule unité de compostage agréée Sous Produits Animaux de catégorie 3 (SPAN 3) sur le territoire du SMDO.

Fortes des premiers bilans enregistrés, la CC des Sablons a élargi son expérimentation, en juillet 2020, à huit centres de loisirs de son territoire. Avant de mettre en place cette collecte des biodéchets dans les cantines scolaires, une forte sensibilisation des personnes en charge de la cantine et plus largement des écoles, a été organisée.



25 TONNES
de biodéchets collectées dans les cantines
scolaires de la CC des Sablons entre mars 2020
et juillet 2021

17,5 %
des déchets valorisés par le SMDO font
l'objet d'une valorisation organique, adaptée
aux déchets verts et aux biodéchets



Date clé

31 décembre 2023

c'est la date à laquelle le tri à la source
des biodéchets doit être généralisé en France

**EN NOVEMBRE 2021, LE SMDO A PARTICIPÉ
À LA 4^e RENCONTRE RÉGIONALE DU RÉSEAU
COMPOST CITOYEN SUR LES HAUTS-DE-FRANCE
POUR ÉCHANGER DES BONNES PRATIQUES
AVEC LES MEMBRES DU RÉSEAU ET VISITER DES SITES
EXEMPLAIRES.**



NOUVELLES PERSPECTIVES

Collecter uniquement auprès des gros producteurs de biodéchets (cantines, marchés, restaurants...) ou auprès de tous les habitants ? Collecter en porte-à-porte ou via des sites d'apport volontaire ? Telles sont les principales questions que se posent aujourd'hui les collectivités adhérentes au SMDO. En attendant que celles-ci tranchent et se lancent dans de nouvelles expérimentations, le Syndicat centralise les données issues de l'étude menée par SAGE Engineering, pour se doter d'une vision complète des quantités de biodéchets à collecter sur son territoire.

Alors que, courant 2022, la CC de l'Aire Cantilienne doit se lancer dans une collecte en porte-à-porte, les Communautés de Communes du Clermontois, du Beauvaisis ou encore du Liancourtois-Vallée Dorée s'interrogeaient encore fin 2021 sur la solution la mieux adaptée à leur territoire. Le SMDO les accompagne dans leurs questionnements et leur recherche de solutions.

**DANS LES ÉCOLES QUI ONT MENÉ
L'EXPÉRIMENTATION, LES CONSIGNES DE TRI
ONT ÉTÉ APPLIQUÉES SANS DIFFICULTÉ, LES ERREURS
DE TRI RESTANT TRÈS MARGINALES.**



BIODÉCHETS : QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION ?

À travers la formation de référents composteurs et la sensibilisation des foyers qui s'équipent de composteurs, le SMDO accompagne les collectivités adhérentes qui veulent proposer à leurs habitants des solutions de gestion de proximité des biodéchets.

Le Syndicat a également réalisé des panneaux d'exposition sur le compostage et l'éco-jardinage, qui sont utilisés lors de ses animations et prêtés aux collectivités qui le souhaitent ; il a enfin conçu, imprimé et distribué, durant l'automne 2021, un guide du jardin au naturel.



Animation sur le tri
et le recyclage
lors de l'événement
« Tous Unis pour la Cité »
du 3 septembre 2021 à
Compiègne

ASSOCIER LES HABITANTS AUX TRANSITIONS DU QUOTIDIEN

MISER SUR LA PROXIMITÉ
COMME LEVIER D'EFFICACITÉ



« L'éducation et la sensibilisation au tri, au recyclage et au réemploi exigent que nous renouvelions nos actions de façon continue, auprès de tous les publics. Dans ce but, le SMDO impulse une dynamique qui irrigue tout le territoire : il travaille avec les EPCI et les communes sur des axes stratégiques communs et organise des actions qui fédèrent les communautés de communes et les communes qui se retrouvent ainsi, main dans la main, pour optimiser le tri, la prévention et de manière générale la gestion des déchets. Nous sommes très attachés à cette dimension collective et à ces partenariats, qui permettent de mener des campagnes de communication cohérentes, sur tout le territoire et à toutes les échelles de proximité. »

Sophie MERCIER
Vice-présidente du SMDO,
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

LE TRI : ALLER TOUJOURS PLUS LOIN

À la maison, au bureau, en classe, dans les espaces publics, mais aussi en prenant l'habitude d'utiliser les quarante-neuf déchetteries du territoire, l'engagement du SMDO vise, par ses actions d'information et de sensibilisation, à inscrire le tri dans les gestes du quotidien.

ANIMER DES ACTIONS DE PROXIMITÉ

À l'occasion de nombreux marchés et brocantes, mais aussi lors de la fête d'un club de foot, d'un festival artistique ou d'une course cycliste, l'équipe d'animation du SMDO, aidée d'un réseau de vingt vacataires et du tissu associatif local, tient des stands dédiés à la prévention des déchets et au geste de tri. En 2021, le SMDO a d'ailleurs lancé une campagne de recrutement de nouveaux vacataires : sous la bannière « je suis, je trie, j'agis », cette campagne s'adressait aux étudiants et aux retraités intéressés par des missions de sensibilisation ponctuelles et rémunérées. Ces actions de proximité sont toujours initiées en lien avec les collectivités adhérentes.

37
animations ont réuni en 2021 plus de
2 400
personnes

PARTICIPER À DES ÉCO-MANIFESTATIONS

Le SMDO labellise les manifestations qui souhaitent devenir éco-responsables en leur proposant un accompagnement méthodologique et des outils matériels. Avec les communautés de communes concernées, il organise la collecte du tri ; des contenants de tri et d'ordures ménagères sont proposés aux organisateurs. En outre, le SMDO prête des dispositifs de signalétique et d'affichage des consignes de tri, fournit des sacs de pré-collectes, des gobelets réutilisables consignés ou encore des bornes de récupération des mégots de cigarette, pour qu'ils soient recyclés. Enfin, le Syndicat propose des formations sur le tri et la prévention des déchets aux bénévoles engagés sur ces manifestations.

UN GUIDE DE L'ÉCO-MANIFESTATION

Le SMDO a conçu un Guide de l'éco-manifestation pour sensibiliser les organisateurs d'événements aux enjeux de la prévention et du tri des déchets, sachant qu'une manifestation réunissant 1 000 personnes génère en moyenne 500 kg de déchets (chiffres de l'ADEME). Ce guide présente les phases-clés de la préparation d'un événement, du choix du lieu à la sensibilisation des publics, en passant par la sélection des produits et des prestataires locaux, l'anticipation de la gestion des déchets ou encore l'organisation de la restauration pour limiter le gaspillage alimentaire.



7 éco-événements soutenus en 2021

13 juin Journée multi-activité à Estrée-Saint-Denis

26 et 27 juin Festival Divers et d'Été à Clermont

10 juillet Convention Citoyenne pour le climat à Autrèches

3, 4 et 5 septembre Festival Nogent Legend à Nogent-sur-Oise

5 septembre La Baïlleulade à Baïlleul-sur-Therain

26 septembre Carnaval des possibles à Saint-Leu-d'Esserent

6 novembre Forum de la Transition Écologique et du Développement Durable à Chantilly



Animation lors du Festival Nogent Legend



Animation Cise Habitat à Montataire

Accuse de réception en préfecture
050-246003756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



OUVRIR LES PORTES DES INSTALLATIONS DU SMDO

Après avoir été fermées pendant la crise sanitaire, les portes du centre de tri et du Centre de Valorisation Énergétique ont pu rouvrir au public en 2021. Les visiteurs ont été invités à découvrir un parcours ludique et pédagogique sur le cheminement des emballages, des papiers et les nombreuses étapes de tri. Grâce à une passerelle qui surplombe le process, les visites offrent aussi une plongée au cœur de l'outil industriel qui trie 19 matières différentes au rythme de 20 tonnes par heure. Expositions d'œuvres d'art et jeux interactifs ponctuent la visite.

Lors de ces visites, le process de valorisation énergétique est également présenté : la plateforme ferroviaire sur laquelle circulent les caissons ferroviaires qui transportent les déchets, le hall amont, le système de pesée, la fosse et le process de valorisation énergétique.

DE NOUVEAUX SUPPORTS DE SENSIBILISATION

De nombreux cadeaux sont distribués lors des animations organisées sur les événements. Cette année, le SMDO a souhaité proposer des sacs de courses pour contenir les achats en vrac et ne plus utiliser le sac jetable lorsqu'on achète ses fruits et ses légumes. Le plus grand sac – qui peut servir de sac de tri à domicile ou de sac de courses – a été renouvelé.



ENCLANCHER LE CERCLE VERTUEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Espace réemploi de la déchetterie de Saint-Léon-d'Esserent

Conscient de la nécessité de limiter la production de déchets, d'encourager le recyclage et le réemploi, le SMDO soutient des expérimentations innovantes qui visent à donner une seconde vie à certains déchets, suivant les préceptes de l'économie circulaire.

SOUTIEN AUX RECYCLERIES

Avec pour missions de collecter, réparer et revendre à des tarifs solidaires tous types d'objets, neuf recycleries sont implantées sur le territoire du SMDO. Leur présence permet aux usagers de donner une seconde vie à des objets encore en bon état plutôt que de les jeter.

Ces structures associatives ont un rôle social en permettant à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre une activité et de rompre avec l'isolement. Quatre des neuf recycleries sont situées dans des intercommunalités qui ont confié au SMDO la gestion complète de leurs déchetteries (Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois, Sud Oise Recyclerie, Recyclerie du Pays Noyonnais et Recyclerie du Pays de Bray).

Afin de contribuer au bon fonctionnement de ces structures et de promouvoir l'émergence de nouvelles entités, les élus du SMDO ont voté la mise en place de trois dispositifs pour soutenir financièrement les projets à différents stades de leur développement, en amont pour réaliser une étude de faisabilité, au démarrage de la structure puis une aide annuelle à la tonne réemployée. Les recycleries du Compiégnois, du Sud Oise, du Noyonnais et du Pays de Bray perçoivent depuis 2020 l'aide à la tonne réemployée.

LE PARTI PRIS DU RÉEMPLOI

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, le Syndicat aménage, dans les déchetteries, des espaces dédiés au réemploi. Les usagers peuvent y déposer des objets encore en bon état qui sont collectés par les quatre recycleries partenaires. Ces espaces permettent également aux agents des déchetteries de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets et aux enjeux du recyclage. Le Syndicat compte poursuivre ce maillage territorial afin de contribuer directement à la réduction des déchets envoyés en filière de traitement.

12 des **38**

déchetteries exploitées par le SMDO disposent d'un espace « Réemploi » où les objets mis de côté par les usagers sont collectés régulièrement par des acteurs locaux du réemploi

UNE DÉCHETTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION À MÉRÜ

Les travaux de construction de la nouvelle déchetterie ont débuté en 2021 dans la zone industrielle sud de Méru.

Il s'agit d'un concept novateur de déchetterie voué à recevoir plus de déchets grâce à son système dit « à plat » qui facilite la dépose avec douze alvéoles thématiques séparées par des murs mobiles et qui favorise le réemploi dans une logique d'économie circulaire. Un budget global de plus d'un million et demi d'euros pour un projet très attendu des habitants.

Accuse de réception en préfecture
090-246000756-20221215-2022-9-15-DE
Date de l'écriture : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



COLLECTE SPÉCIFIQUE : LES AIDES MÉDICALES

Afin d'encourager le développement d'une économie circulaire, le SMDO expérimente des collectes innovantes en déchetterie. Depuis novembre 2021, sept déchetteries de l'ouest du département de l'Oise collectent ainsi des aides techniques médicalisées : fauteuils roulants, béquilles, cadres de marche, chaises pot... Une fois nettoyé et remis en état par des personnels en insertion, à l'initiative de l'association Recycl'Aide, ce matériel est ensuite proposé à la vente à des tarifs solidaires. Sont à ce jour engagées dans cette collecte les déchetteries de Mesnil-En-Thelle, Sainte-Genève, Bury, Breteuil, Froissy, Saint-Germer-de-Fly, Sérifontaine.

30 **35** fauteuils roulants,
déambulateurs et cadres de marche.
122 béquilles, **24** chaises pot
et **6** tables à roulettes
ont été collectés
entre novembre 2021 et mai 2022

LES MÉGOTS AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La start-up TchaoMegot, implantée dans l'Oise, propose une solution innovante de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes. Une solution verte qui n'utilise ni polluant ni eau. Après avoir récupéré des sacs de mégots, grâce à des partenariats avec des collectivités et des entreprises, la start-up valorise la matière récoltée pour créer des vêtements ou de l'isolant pour les bâtiments à partir de la fibre dépolluée. Séduit par le concept, le SMDO l'a présentée aux élus de la commission prévention et économie circulaire le 10 mars 2021 et à ses collectivités adhérentes afin qu'elles puissent contribuer à la collecte des mégots sur leur territoire. Afin de sensibiliser les habitants et les organisateurs d'événements à ce nouveau principe de récupération des mégots, il a aussi fait l'acquisition de vingt cendriers mobiles à mettre à la disposition des organisateurs d'éco-manifestations et a équipé son siège social, son centre logistique, son Centre de Valorisation Énergétique et son centre de tri, de cendriers fixes pour récupérer et valoriser les mégots de ses collaborateurs. Lors des événements organisés dans la nature, des cendriers de poche sont offerts aux fumeurs pour éviter les dépôts sauvages.

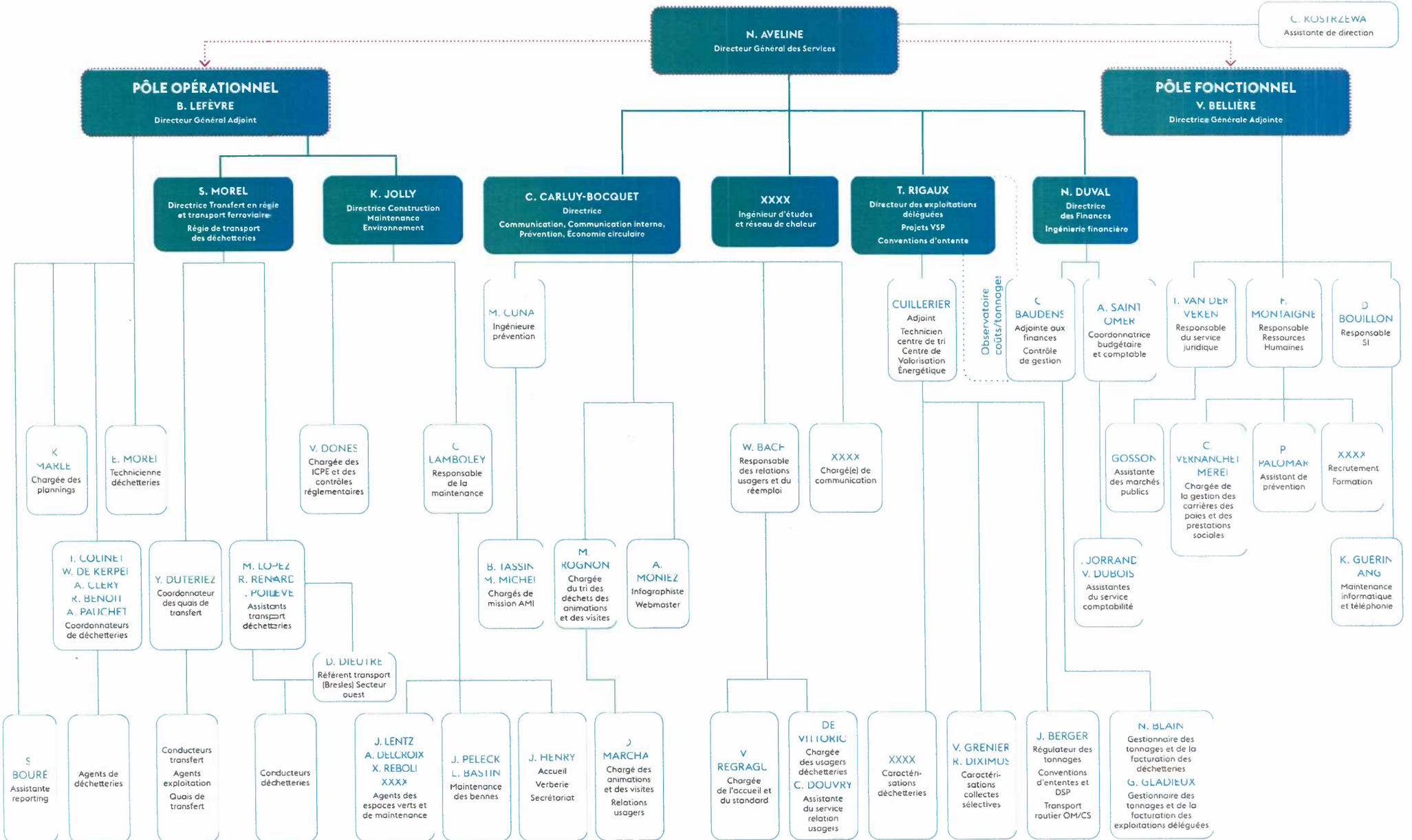


L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Accusé de réception en préfecture
069-24600156-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Comité de Direction
N. Aveline, DGS
B. Lefèvre, DGA
V. Bellière, DGA

Équipe de direction



Accuse de reception en prefecture
060-244000756-2022.12.15-2022.1.15-DE
Date de teletransmission : 22/12/2022
Date de reception prefecture : 22/12/2022

Crédits photos :
Syndicat Mixte du Département de l'Oise
© Shutterstock
© Adobe Stock
© Renaud Marion photographe
© Richard Dugovic

Rédaction – Conception – Réalisation :
stratéact'

Imprimé à 2 000 exemplaires sur papier recyclé
Juillet 2022

SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)
PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316 – 60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr

Accusé de réception en préfecture
060-24600756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2021

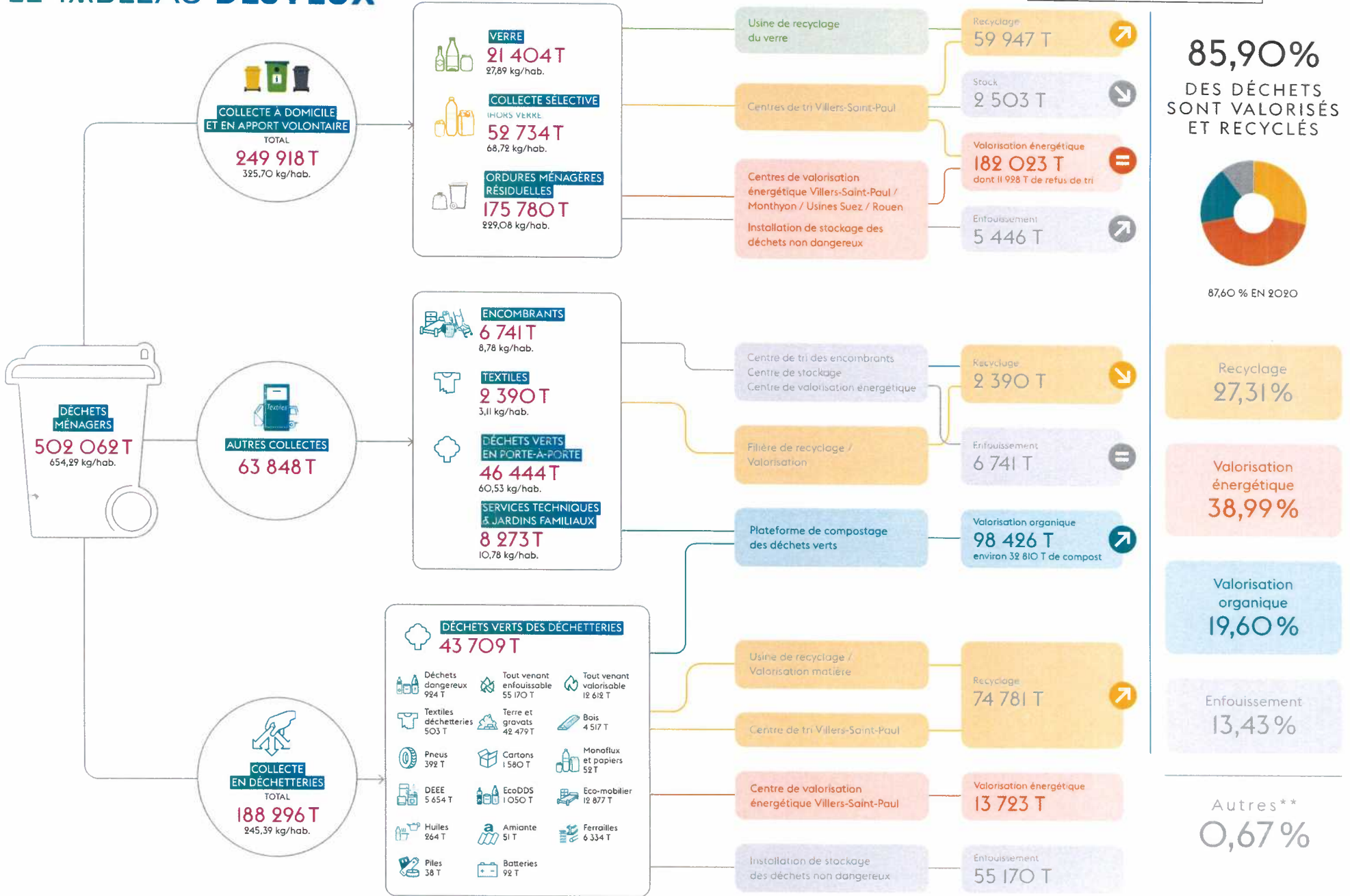
RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2021

SOMMAIRE

- P. 4 Le tableau des flux
- P. 6 Indicateurs techniques et financiers
- P. 8 Indicateurs par tonne et par habitant
- P. 10 Le budget
- P. 12 La contribution des collectivités
- P. 14 Évolution des flux de déchets 2017 - 2021
- P. 16 Le bilan du centre de valorisation énergétique
- P. 17 Les mesures des rejets du centre de valorisation énergétique
- P. 18 Le bilan des déchetteries
- P. 20 Le bilan des collectes sélectives
- P. 21 Le bilan des quais de transfert
- P. 22 Nos installations

LE TABLEAU DES FLUX

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



85,90%
DES DÉCHETS
SONT VALORISÉS
ET RECYCLÉS



87,60 % EN 2020

Recyclage
27,31%

Valorisation
énergétique
38,99%

Valorisation
organique
19,60%

Enfouissement
13,43%

Autres**
0,67%

INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

18 GROUPEMENTS DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SMDO

Nombre de communes et groupements dans le périmètre du SMDO	Nombre d'habitants dans le périmètre du SMDO		Contributions			
			Valorisation énergétique	Tr	Déchetteries (compétence totale)	
18 groupements de communes	764 221	Population totale 2020	Depuis 2013	4,74 € HT/habitant	0,00 €	Si transfert partiel
			en 2019	6,16 € HT à la tonne	0,00 €	25,39 € HT par hab en 2019
	767 337	Population totale 2021	en 2020	61,09 € HT à la tonne	0,00 €	27,83 € HT par hab en 2020
			En 2021	8,74 € HT/Habitant	0,00 €	27,86 € HT par hab en 2021
		en 2021	67,05 € HT à la tonne	0,00 €		

Localisation des installations de traitement et valorisation

Un centre de traitement principal à Villers-Saint-Paul comprenant : 1 centre de valorisation énergétique (capacité 178 250 tonnes/an), 1 centre de tri de 75 000 tonnes et une plateforme ferroviaire.

5 quais de transfert route rail à Compiègne, Noyon, Saint-Leu d'Esserent, Ormoy-Villers et Estrées-Saint-Denis

38 déchetteries en compétence totale (gestion du haut & bas de quai) : Lassigny, Estrées-Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Crépey-en-Valois, Brenouille, Clairoux, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil-Sainte-Marie, Le Plessis-Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Loigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons-sur-Matz, Marienval, Plailly, Ecuivilly, Bornel, Attichy, Flavacourt, La Chapelle-aux-Pots, Saint-Germain-de-Fly, Abbecourt, Bury, Laboissière-en-Thelle, Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Villers-Saint-Sépulcre, Ansauvillers, Breteuil, Froissy

11 déchetteries en compétence partielle (gestion du bas de quai) : Beauvais, Crèvecœur-le-Grand, Bailleul-sur-Thérain, Hermes, La Neuville-en-Hez, Velennes, Bulles, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Saint-Just-en-Cahssée et Auneuil

Les installations de stockage et de transfert n'appartenant pas au SMDO

ISND de Moulin-sous-Touvent, unités de transfert de Bailleul-sur-Thérain et de Saint-Just-en-Chaussée

TONNAGES DE DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SMDO

	Collecte sélective		Total sélectif	Déchets verts			
	Collectes sélectives hors verre	Verre		Porte-à-porte	Municipaux	Déchetteries	Total déchets verts
Tonnes en 2020	51 183	21 626	72 809	39 173	8 804	29 899	77 877
en kg/hab.	66,97	28,30	95,27	51,26	11,52	39,12	101,90
Tonnes en 2021	52 734	21 404	74 138	46 444	8 273	43 709	98 486
en Kg/hab.	68,72	27,89	96,62	60,53	10,78	56,96	128,27
Évolution en masse	3,03 %	-1,03 %	1,83 %	18,56 %	-6,03 %	46,19 %	26,39 %
Évolution en kg/hab.	2,61 %	-1,43 %	1,41 %	18,08 %	-6,41 %	45,60 %	25,87 %

	Déchetteries	Encombrants collectés en PâP (à compter du 1 ^{er} avril 2012)	Valorisation énergétique (tonnage traité à Villers-Saint-Paul)	
Tonnes en 2020	112 662	6 833		173 781
en kg/hab.	147,42	8,94		227,40
Tonnes en 2021	144 587	6 741		175 780
en Kg/hab.	188,43	8,78		229,06
Évolution en masse	28,34 %	-1,35 %		1,15 %
Évolution en kg/hab.	27,82 %	-1,75 %		0,74 %

MODALITÉS ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SMDO (COMPTE ADMINISTRATIF 2021) : 62 418 639 €

Principales dépenses de prestations de service				Principales dépenses de prestations de service			
Nature	Prestataire	Mode d'exploitation	Dépense des contrats	Nature	Prestataire	Mod. d'exploitation	Dépense des contrats
Exploitation déchetteries	BUTIN SEDIC	Marché de prestations de service	617 851 €	Déchets verts	BORAN AGRI COMPOST GEOMATER		105 709 €
Déchetterie	CDC LES DEUX VALLES SYCTOM	convention	31 902 €		LA FERME DU BOIS EURL		241 019 €
	MAUFREY PARIS NORD	Marché de prestations de service	604 112 €		AGRI COMPOST DIVES		5 296 €
Transport routier	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	convention	568 120 €		SEDE ENVIRONNEMENT		142 311 €
Traitement des OMR et du tout-venant	SMEDAR	convention	411 874 €	Déchets verts municipaux	AGRI ENVIRONNEMENT GEOMATER		238 €
Traitement des OMR et refus de tri	SMEDAR	convention	236 401 €		VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE		56 593 €
Traitement du bois	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	Marché de prestations de service	27 569 €	Terres & gravats	POISSON TERRASSEMENT		177 780 €
Traitement des collectes sélectives	PAPREC IDF	Marché de prestations de service	5 344 001 €		RÉMONDIS France SAS		3 254 €
Traitement des OMR, refus de tri et tout-venant	SAS ESIANE	délégation de service public	11 828 117 €	Traitement des huiles usagées	SEVIA		8 235 €
Plate-forme ferroviaire	SAS ESIANE		788 244 €		BUTIN SEDIC		457 238 €
Archivage	SAS SPGA EVERIAL		9 840 €	Traitement du tout venant	GURDEBEKE		1 316 708 €
Transport ferroviaire	SNCF RESEAU		26 463 €		VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE		139 045 €
	VFLI		2 346 592 €		VEOLIA VRV HDF		3 910 717 €
Transport déchets déchetteries	FORWARDIS		856 543 €	Traitement de l'amiante	VEOLIA VRV HDF NOGENT	Marché de prestations de service	185 484 €
	AGRI ENVIRONNEMENT		115 452 €		SECODE		2 238 €
Transfert routier	VEOLIA VRV HDF		248 280 €		VEOLIA VRV HDF SITA OISE		479,8
	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE		452 986 €	Traitement du carton	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE		9 326 €
Déchets verts déchetteries	GURDEBEKE		283 591 €		BUTIN SEDIC		12 405 €
	TEF		201 845 €	Traitement bois	GURDEBEKE		21 686 €
	LA FERME DU BOIS EURL		110 439 €		GURDEBEKE		114 015 €
	AGRI COMPOST DIVES	Marché de prestations de service	69 227 €		BUTIN SEDIC		34 555 €
Déchets verts déchetteries	NATURECO		160 633 €	Traitement des pneus	AGRI ENVIRONNEMENT		71 952 €
	SUEZ ORGANIQUE GEOMATER		109 940 €		GURDEBEKE		7 659 €
	SEDE ENVIRONNEMENT		1063 €	Chargement/compaction de bennes	DELTA GOM		1 267 €
	BORAN AGRI COMPOST		127 909 €		VEOLIA VRV HDF		3 571 €
Déchets verts	VALORISOL		9 559 €	DDS	CHIMIREC VALRECOISE		554 805 €
	AGRI ENVIRONNEMENT		160 821 €	Traitement tout venant valorisé	BUTIN SEDIC		183 107 €
	GURDEBEKE		19 741 €		GUREBEKE		14 769 €
	VEOLIA VRV HDF		6 848 €		VEOLIA VRV HDF		718 456 €
	VALORISOL		118 361 €	Décote sur tri	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE		1 887 €
	SUEZ ORGANIQUE GURDEBEKE		75 947 €		BUTIN SEDIC		785 €
	NATURECO		424 431 €		SITA OISE		610 €
			Total				34 761 829 €

RECETTES

MONTANT GLOBAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (COMPTE ADMINISTRATIF 2021) : 65 481 440 €

Soutiens des Éco-organismes à ADEME			Valorisation				
Objet	Organisme	Montant	issue de l'incinération		matériaux issus du tri		sous forme de compost
D3E	OCAD3E	417 578 €	Electricité 83 414 MWh	Mâchefers 35 426 T	Acier, alu	2 004 T	Production estimée 32 810 T
Journaux-magazines	CITEO	12 434 634 €					
DDS	ECO DDS	72 922 €					
Mobilier	ECO-MOBILIER	404 624 €	Vapeur 44 886 MWh	Dont encombrants 477 T	Plastique	7 401 T	
Etude CSR							
		Total	35 645 MWh		Carton papier	29 137 T	
		Reversement des aides perçues aux collectivités	13 329 758 €				
		Participation des collectivités	669 758 €	Performance énergétique 101 %	Dont ferreux 2 352 T	Verre	21 404 T
			38 415 186 €				
				Dont non ferreux 467 T			

INDICATEURS PAR TONNE ET PAR HABITANT

Conformément au décret n° 2015-182 / du 30 septembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, il convient dorénavant de présenter les coûts par type de flux, en € HT par tonne et en € HT par habitant.



TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OMR

(AVEC RECETTES INDUSTRIELLES DU DÉGÂTAIRE)

€ HT	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	139,26	165,11	31,67	37,82
Total recettes	33,15	45,63	7,54	10,45
Coût aidé	106,11	119,48	24,13	27,37

CHARGES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Charges de structure	4,23	2,24	0,96	0,51
Communication	0,49	0,42	0,11	0,10
Prévention	0,80	1,10	0,18	0,25
Transit/transport	24,50	33,57	5,57	7,69
Traitement	109,24	127,78	24,84	29,27
Coût complet	139,26	165,11	31,67	37,82

RECETTES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Recettes industrielles (ventes énergie)	26,14	39,76	5,94	9,11
Autres produits	2,80	0,43	0,64	0,10
Soutien accordé par les éco-organismes	2,89	3,83	0,66	0,88
Aides "reprises" aux investissements	1,32	1,28	0,30	0,29
Autres aides	-	0,33	-	0,08
Total recettes	33,15	45,63	7,54	10,45
Coût aidé	106,11	119,48	24,13	27,37



VERRE

€ HT	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	-	0,14	-	0,01
Total recettes	-	-	-	-
Coût aidé	-36,77	-33,25	-1,04	-0,92
Vente de matériaux	26,33	22,80	0,75	0,64
Soutien accordé par les éco-organismes	10,44	10,60	0,30	0,30



TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES

(HORS VERRERIE)

€ HT	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	231,12	235,13	15,48	16,16
Total recettes	316,07	329,71	21,17	22,66
Coût aidé	-84,95	-94,58	-5,69	-6,50

CHARGES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Charges de structure	9,31	5,22	0,62	0,36
Communication	1,03	0,99	0,07	0,07
Prévention	0,45	0,61	0,03	0,04
Transit/transport	32,47	36,92	2,17	2,54
Tri	187,86	191,39	12,58	13,15
Coût complet	231,12	235,13	15,48	16,16

RECETTES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Vente de matériaux	58,97	46,97	3,95	3,23
Prestations à des tiers	42,16	48,92	2,82	3,36
Soutien accordé par les éco-organismes	197,62	213,62	13,24	14,68
Aides "reprises" aux investissements	17,32	20,07	1,16	1,38
Autres aides	-	0,14	-	0,01
Total recettes	316,07	329,71	21,17	22,66
Coût aidé	-84,95	-94,58	-5,69	-6,50



TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

€ HT	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	106,15	143,80	1,17	1,55
Total recettes	-	-	-	-
Coût aidé	106,15	143,80	1,17	1,55

CHARGES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Charges de structure	5,90 €	4,02 €	0,07 €	0,04 €
Communication	0,73 €	0,76 €	0,01 €	0,01 €
Prévention	0,44 €	0,39 €	0,01 €	0,004 €
Transit/transport	-	-	-	-
Collecte	-	-	-	-
Traitement	99,07 €	138,64 €	1,09 €	1,50 €
Coût complet	106,15 €	143,80 €	1,17 €	1,55 €

Accusé de réception en préfecture
060-24800756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

DECHETTERIES COMPÉTENCE TOTALE



€ HT	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	171,02	189,70	25,68	34,12
Total recettes	10,84	23,20	1,87	4,17
Coût aidé	160,18	166,50	23,82	29,95

CHARGES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Charges de structure	8,00	7,09	1,03	1,28
Communication	0,99	1,34	0,13	0,24
Prévention	0,59	0,69	0,08	0,12
Transit/transport	34,50	42,80	6,05	7,70
Collecte	84,05	61,70	10,87	11,10
Traitement	42,89	76,07	7,52	13,68
Coût complet	171,02	189,70	25,68	34,12

RECETTES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Ventes matériaux	4,13	12,07	0,72	2,17
Autres produits	-	4,51	-	0,81
Soutien des éco-organismes	6,07	6,15	1,06	1,11
Aides "reprises" aux investissements	0,65	0,46	0,08	0,08
Subvention prévention	-	-	-	-
Aide à l'emploi	-	-	-	-
Total recettes	10,84	23,20	1,87	4,17
Coût aidé	160,18	166,50	23,82	29,95

DECHETTERIES COMPÉTENCE TOTALE

Coût complet	SMDC	SMDC	Moyenne 2016
	2020	2021	source ADEME*
Coût à la Tonne	171	190	127
Coût à l'habitant	25,68	34,12	23,90
Coût aidé	SMDC	SMDC	Moyenne 2016
	2020	2021	source ADEME*
Coût à la Tonne	160	166	112
Coût à l'habitant	23,82	29,95	20,7



TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

€ HT	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	28,06	26,46	1,90	2,03
Total recettes	-	-	-	-
Coût aidé	28,06	26,46	1,90	2,03

CHARGES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Charges de structure	5,90	4,02	0,40	0,31
Communication	0,73	0,76	0,05	0,06
Prévention	0,44	0,39	0,03	0,03
Transit/transport	-	-	-	-
Collecte	-	-	-	-
Traitement	20,98	21,30	1,42	1,63
Coût complet	28,06	26,46	1,90	2,03

RECETTES	À la tonne		À l'habitant	
	2020	2021	2020	2021
Ventes matériaux	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-
Soutien des éco-organismes	-	-	-	-
Aides "reprises" aux investissements	-	-	-	-
Subvention prévention	-	-	-	-
Total recettes	-	-	-	-
Coût aidé	28,06	26,46	1,90	2,03

ENSEMBLE DES FLUX À L'HABITANT

(AVEC VERRERIE)

€ HT	COMPÉTENCE TOTALE		COMPÉTENCE PARTIELLE	
	2020	2021	2020	2021
Coût complet	75,90	91,69	60,94	73,76
Total recettes	31,62	38,22	31,62	37,48
Coût aidé	44,29	53,47	29,31	36,28

Coût du traitement à la tonne	SMDC	SMDC	Moyenne 2016
	2020	2021	source ADEME*
OMR	109	128	132
R50M hors verre (collecte multimatériaux)	188	191	151

LE BUDGET

LES DÉPENSES

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- 14% Tri
- 29% Valorisation énergétique
- 10% Transport ferroviaire
- 5% Transport routier
- 23% Déchetteries (transport et traitement)
- 3% Déchets verts municipaux, porte-à-porte
- 2% Encombrants
- 14% Fonctionnement des services
- Autres

EN FONCTIONNEMENT, LES CHARGES D'EXPLOITATION REPRÉSENTENT 65 % DES DÉPENSES.

Section de fonctionnement en 2021 en €

Charges de personnel	8 659 985
Charges d'exploitation	40 295 880
Reversement aux collectivités	1 445 029
Intérêts des emprunts	1 545 612
Opérations d'ordre dont amortissements	10 226 163
Autres	245 970
Total dépenses de fonctionnement	69 418 639

Répartition des charges d'exploitation en €

● Tri	5 654 341
● Valorisation énergétique	11 687 643
● Transport ferroviaire	4 081 605
● Transport routier	2 070 418
● Déchetteries (transport & traitement)	9 132 749
● Déchets verts municipaux & porte-à-porte	1 165 499
● Encombrants	934 507
● Fonctionnement des services	5 423 174
● Autres	145 944
Total	40 295 879

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS



- 6% Matériel & mobilier administratif
- 1% Centre de valorisation énergétique
- 16% Centre de tri grande capacité
- 21% Equipements & Agencements sur déchetteries
- 16% Transport ferroviaire (quais et caissons)
- 40% Régie transport des bennes de déchetteries

Section de fonctionnement en 2021 en €

Remboursement du capital de la dette	10 109 751
Renégociation de la dette	22 814 879
Equipements	2 876 988
Autres (dont charges transférées)	2 359 111
Total dépenses d'investissement	38 160 729

Nature de l'investissement

● Matériel & mobilier administratif	174 733
● Centre de valorisation énergétique	39 507
● Centre de tri grande capacité	446 649
● Equipements & Agencements sur déchetteries	616 199
● Régie transport des bennes de déchetteries	1 148 161
● Transport ferroviaire (quais et caissons)	451 739
Total	2 876 988

TOTAL BUDGET 2021 100 579 368

LES RECETTES

Avec 38 415 186 €, les contributions des adhérents représentent 59 % des recettes de fonctionnement, contre 58 % en 2020. Le montant des aides et subventions s'élève à 13 205 385 €, soit 20 % du fonctionnement.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- 59% Contribution des adhérents
- 4% Excédent antérieur
- 20% Subventions & soutiens extérieurs
- 12% Prestations & ventes de matériaux
- 5% Autres

Section de fonctionnement en 2021 en €

● Contribution des adhérents	38 415 186
● Excédent antérieur	2 780 902
● Subventions & soutiens extérieurs	13 205 385
● Prestations & ventes de matériaux	7 759 444
● Autres	3 320 523
Total recettes de fonctionnement	65 481 440

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



- 3% Excédent antérieur
- 2% Subventions
- 27% Opérations d'ordre dont amortissements
- 9% Emprunts nouveaux
- 59% Refinancement de la dette
- Autres

Section d'investissement en 2021 en €

● Excédent antérieur	992 713
● Subventions	827 400
● Opérations d'ordre dont amortissements	10 226 163
● Emprunts nouveaux	3 500 000
● Refinancement de la dette	22 814 879
● Autres	8 791
Total recettes d'investissement	38 369 946

LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS

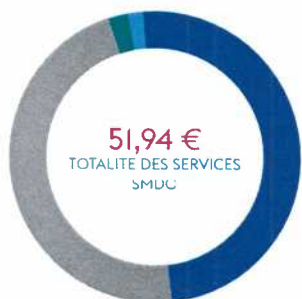
103,85 M

D'EUROS
BUDGET GLOBAL DU SMDO

La contribution demandée aux collectivités, ayant transféré l'ensemble de leur compétence déchetterie au SMDO, est en moyenne de **51,94 € HT/habitant/an**. Pour les collectivités ayant conservé la gestion du haut de quai de leur déchetterie, la contribution est en moyenne de **39,02 € HT/habitant/an**.

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EN € HT PAR HABITANT

(COMPÉTENCE TOTALE EN ANNÉE PLEINE)



- 25,68 € Déchetteries
- 24,10 € OMR*
- 1,26 € Déchets verts
- 0,90 € Encombrants

*soit 105,20 € HT la tonne reconstituée dont 8 € de TGAP

TARIF EN € HT LA TONNE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

(TARIF RECONSTITUÉ EN € HT/TONNE COMPOSÉ D'UNE PART FIXE À L'HABITANT ET D'UNE PART VARIABLE À LA TONNE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021	Evolution 2010/2021
En euros courants	82,71	77,60	78,53	78,50	82,54	82,05	82,78	81,97	82,74	82,00	81,93	105,20	28%	27%
En euros constants	94,29	86,91	86,38	84,78	88,32	86,97	87,75	86,89	86,88	84,46	83,57	105,20	26%	12%

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EN € HT PAR HABITANT

(COMPÉTENCE PARTIELLE EN ANNÉE PLEINE)



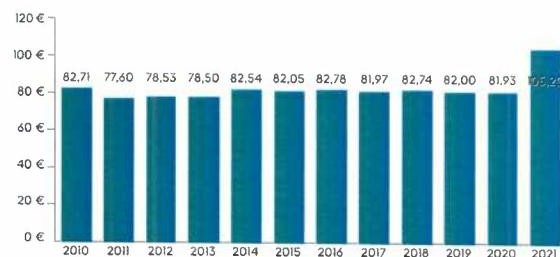
- 12,76 € Déchetteries
- 24,10 € OMR*
- 1,26 € Déchets verts
- 0,90 € Encombrants

*soit 105,20 € HT la tonne reconstituée dont 8 € de TGAP

ÉVOLUTION DES TARIFS EN € COURANTS

Accusé de réception en préfecture
060-24600755-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

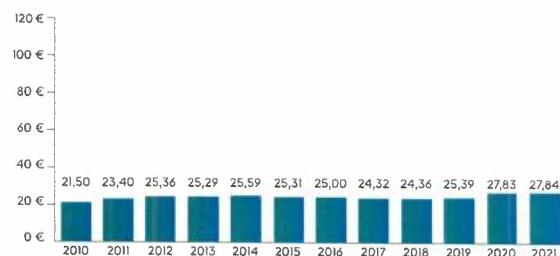
Tarif en € HT à la tonne pour le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



28 %
Évolution 2020/2021

27 %
Évolution 2010/2021

Tarif en € HT à l'habitant pour les déchetteries, déchets verts & encombrants (compétence totale)

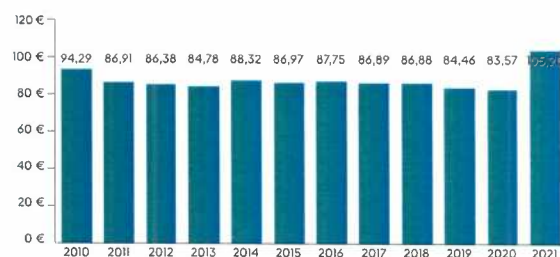


0 %
Évolution 2020/2021

29 %
Évolution 2010/2021

ÉVOLUTION DES TARIFS EN € CONSTANTS

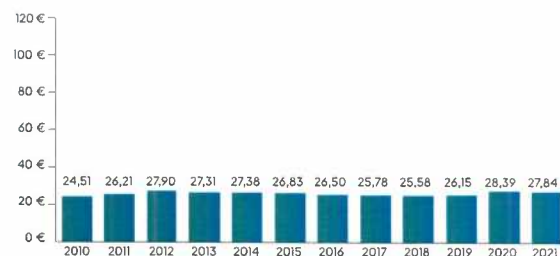
Tarif en € HT à la tonne pour le traitement des déchets ménagers résiduels (tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



26 %
Évolution 2020/2021

12 %
Évolution 2010/2021

Tarif en C HT à l'habitant pour les déchetteries, déchets verts & encombrants (compétence totale)



-9 %
Évolution 2020/2021

14 %
Évolution 2010/2021

ÉVOLUTION DES FLUX DE DÉCHETS 2017 - 2021

En 2021, on observe une tendance à la hausse des tonnages de déchets ménagers et assimilés et des déchets verts des services techniques, malgré une baisse régulière des ratios d'ordure ménagère depuis 2017. L'année 2021 est marquée par une forte hausse des déchets apportés en déchetteries

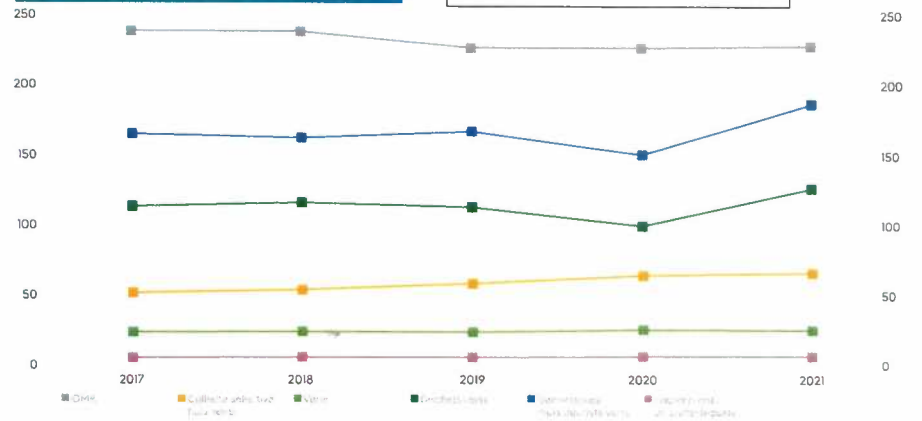
ÉVOLUTION DES RATIOS (EN KG/HAB)

Année	2017	2018	Évolution 2017-2018	2019	Évolution 2018-2019	2020	Évolution 2019-2020	2021	Évolution 2020-2021	Évolution 2017-2021
Population totale	761 34	769 896		764 901		764 991		761 337		
OMR	239,27	238,86	-0,17%	227,40	-4,80%	227,33	-0,03%	229,08	0,77%	-4,26%
Collecte sélective hors verre	54,47	56,65	+4,00%	61,23	8,09%	67,04	9,49%	68,72	2,51%	26,17%
Verre	26,29	26,67	+1,45%	26,48	-0,71%	28,30	6,85%	27,89	-1,43%	6,08%
Total OMA	320	322	0,67%	315	-2,19%	323	2,40%	326	0,94%	1,77%
Déchets verts	115,19	117,90	+2,35%	114,88	-2,56%	101,90	-11,30%	126,27	25,88%	11,36%
- Dont déchets verts en porte-à-porte	47,63	50,65	+6,30%	50,09	-1,10%	51,96	2,47%	60,53	18,08%	27,78%
- Dont déchets verts des services techniques	10,50	12,50	+19,01%	10,93	-12,53%	11,52	5,38%	10,78	-6,41%	2,66%
- Dont déchets verts en déchetteries	57,05	54,77	-4,01%	53,98	-1,54%	39,12	-27,44%	56,96	45,60%	+16,6%
Déchetteries (hors déchets verts)	166,87	164,07	-1,68%	168,82	2,89%	159,37	-9,74%	188,43	23,67%	12,92%
- Dont D3E	5,47	6,56	+1,99%	6,88	4,85%	6,40	-6,99%	7,37	15,15%	13,64%
- Dont Eco-mobilier	7,59	10,16	+32,78%	12,18	19,87%	12,19	0,11%	16,78	37,66%	+12,64%
- Dont Eco-IDS	1,15	1,14	-0,69%	1,30	13,57%	1,04	-19,57%	1,37	31,04%	+19,7%
Encumbrants en porte-à-porte	7,94	8,43	+5,15%	8,28	-1,81%	8,94	8,03%	8,78	-1,75%	10,63%
Textiles (hors déchetteries)	2,50	2,04	-18,48%	3,03	48,44%	2,57	-15,25%	3,11	21,38%	24,48%
Total autres déchets	308	292	-5,06%	295	0,88%	266	-9,91%	329	23,64%	6,68%
TOTAL (DMA + DV ST)	613	615	0,34%	610	-0,73%	588	-3,55%	654	11,19%	6,82%

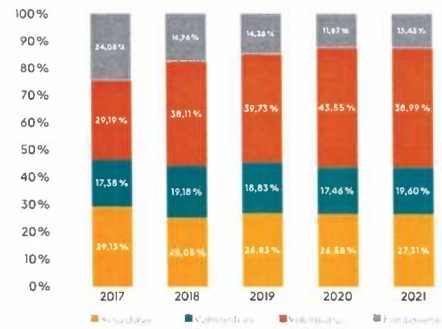
ÉVOLUTION DES TONNAGES

Année	2017	2018	Évolution 2017-2018	2019	Évolution 2018-2019	2020	Évolution 2019-2020	2021	Évolution 2020-2021	Évolution 2017-2021
Population totale	761 34	769 896		764 901		764 991		761 337		
OMR	181 874	182 212	+0,19%	173 942	-4,54%	173 731	-0,12%	175 780	1,18%	-3,35%
Collecte sélective hors verre	41 403	43 211	+4,37%	46 833	8,38%	51 234	9,40%	52 734	2,93%	27,37%
Verre	19 987	20 348	1,81%	20 258	-0,44%	21 626	6,75%	21 404	-1,03%	7,09%
Total OMA	243 264	245 771	+1,03%	241 033	-1,93%	246 591	2,31%	249 918	1,35%	2,74%
Déchets verts	87 557	89 934	+2,72%	87 871	-2,29%	77 876	-11,37%	98 426	26,39%	12,41%
- Dont déchets verts en porte-à-porte	34 905	38 622	+10,63%	36 264	-6,09%	39 173	7,99%	46 144	18,56%	28,88%
- Dont déchets verts des services techniques	7 983	9 534	+19,43%	8 362	-12,29%	8 804	5,28%	8 273	-6,03%	3,83%
- Dont déchets verts en déchetteries	43 269	41 778	-3,67%	41 245	-1,27%	29 679	-27,51%	43 709	46,17%	0,77%
Déchetteries (hors déchets verts)	126 846	125 159	-1,33%	129 130	3,17%	116 443	-9,82%	144 587	24,17%	13,99%
- Dont D3E	4 219	5 105	+20,58%	5 267	3,13%	4 690	-10,7%	5 654	19,62%	+14,99%
- Dont Eco-mobilier	5 999	7 749	+29,17%	9 314	20,20%	9 316	0,09%	12 827	38,22%	+14,65%
- Dont Eco-IDS	875	872	-0,34%	993	13,88%	798	-19,64%	1 050	31,58%	+10,00%
Encumbrants en porte-à-porte	6 036	6 430	+5,33%	6 331	-1,54%	6 833	7,93%	6 741	-1,35%	11,68%
Textiles (hors déchetteries)	1 902	1 556	-18,19%	2 316	48,84%	1 961	-15,33%	2 390	21,88%	25,66%
Total autres déchets	222 341	223 079	+0,33%	225 648	1,15%	203 113	-9,99%	252 144	24,14%	13,40%
TOTAL (DMA + DV ST)	465 605	468 850	0,70%	466 681	-0,46%	449 704	-3,64%	502 062	11,64%	7,83%

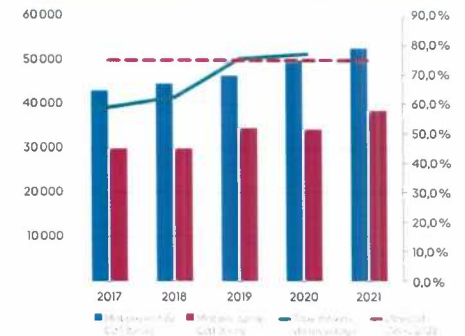
ÉVOLUTION DES RATIOS (EN KG/HAB)



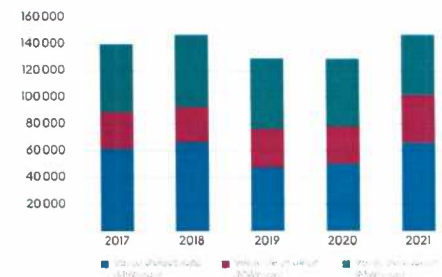
ÉVOLUTION DE LA PART DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS GÉRÉS PAR LE SMDO



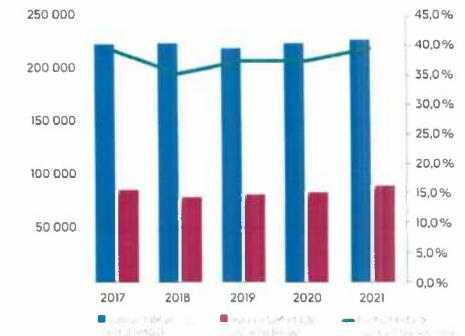
ÉVOLUTION DES PERFORMANCES DE RECYCLAGE MATIÈRE DU CENTRE DE TRI



ÉVOLUTION DES VENTES D'ÉNERGIE DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



ÉVOLUTION DE LA PART OM ET CS TRANSPORTÉS PAR TRAIN



LE BILAN DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

LES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS SUR L'UVE EN 2021

En 2021, le tonnage réceptionné s'élève à 192 907 tonnes, soit un tonnage supérieur à 2020 selon la répartition suivante :

Tonnages	Total 2020	Total 2021
Ordures Ménagères (OMR)	158 289	162 982
Encombrants Incinérables (TVI déchetterie-Refus de TVV)	3 801	6 093
Refus de tri	19 166	17 159
DAE	3 615	4 929
OMR clients ESIANE	0	1 744
TOTAL RÉCEPTIONNÉ	184 871	192 907
Évacuation	15 875	13 191
TOTAL traités sur le CVE	168 996	179 716

En 2021, on note :

- Une hausse du tonnage des apports d'OMr et des TVI du Syndicat sur le CVE de VSP
- Une baisse des tonnages des refus de tri (dont SMITOM : 4487,9 tonnes, SYCTOM : 31,65 tonnes, VALOR'AINNE : 90,1 et SIGIDURS : 90,84)
- Le tonnage des DAE (contrats ESIANE) est en hausse en 2021 grâce à une forte disponibilité de l'installation.

RÉACTIF DE TRAITEMENT DES FUMÉES

2 118 T

Consommation annuelle de 11,88 kg / Tonne incinérée

LE BICARBONATE DE SODIUM

Le bicarbonate de sodium est injecté dans le circuit des fumées pour le traitement des acides (entre l'électrofiltre et le filtre à manches). La consommation est en baisse en lien avec une meilleure gestion de l'injection de réactifs par le délégataire. La teneur reste inférieure à la garantie constructeur (16,1 kg/T inc.)

459 T

Consommation annuelle de 2,58 kg / Tonne incinérée

L'URÉE SOLIDE

L'urée solide est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour le traitement des NOx. La consommation est en baisse

155 T

Consommation annuelle de 0,87 kg / Tonne incinérée

LA COKE DE LIGNITE

La coke de lignite est injectée dans le circuit des fumées pour le traitement des dioxines et furannes. La consommation est en hausse par rapport à 2020.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

1,01 Pe

Performance énergétique

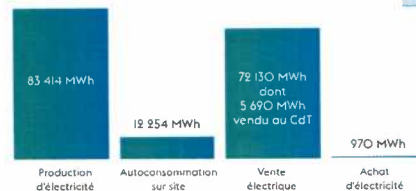
44 885 MWh

La livraison de vapeur auprès de VSPU

35 645 MWh

La livraison de vapeur vers le réseau de chaleur en 2021

	Heures de marche	Disponibilité (%)	Déchets incinérés (Tonnes)	Tonnage horaire moyen (T/h)
Ligne 1	8 287	94,61 %	90 221	10,89
Ligne 2	8 280	94,53 %	87 977	10,63
GTA	8 187	93,46 %		
				Moyenne : 10,76 T/h



LES MESURES DES REJETS DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception en préfecture : 22/12/2022

CVE À VILLERS-SAINT-PAUL : LIGNE 1

EN DESSOUS DES SEUILS RÉGLEMENTAIRES

Valeurs limites d'émission applicables depuis l'arrêt du 20 sept. 2002 (Applicable au 24/12/2022)	Moyennes mensuelles 2021													
	01/21	02/21	03/21	04/21	05/21	06/21	07/21	07/21	08/21	09/21	10/21	11/21	12/21	
SO ₂ Dioxyde de soufre	25 mg/Nm ³	2,45	1,47	1,25	1,11	1,43	1,24	0,87		3,21	5,68	5,45	4,19	4,73
NOx Oxydes d'azote	80 mg/Nm ³	66,77	66,37	63,54	64,42	63,53	64,83	67,21		66,54	66,96	68,38	66,36	67,74
HCl Acide chlorhydrique	0 mg/Nm ³	4,21	3,99	3,60	3,79	4,01	3,06	1,78		3,02	4,55	2,51	3,42	4,06
CO Monoxyde de carbone	30 mg/Nm ³	8,41	5,09	4,07	4,21	5,28	7,02	7,10		3,41	6,71	7,10	4,12	7,05
Poussières	5 mg/Nm ³	0,72	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,02		0,17	0,03	0,01	0,22	0,34
NH ₃ Ammoniac	0 mg/Nm ³	5,18	1,92	0,93	0,65	1,44	5,47	4,24		1,71	2,26	1,46	1,20	2,17
Dioxydes Furannes	0,1 ng/Nm ³	0,0020	0,0010	0,0010	0,0005	0,0004	0,0007	0,0004	0,0002	0,0003	0,0004	0,0011	0,0028	0,016

CVE À VILLERS-SAINT-PAUL : LIGNE 2

EN DESSOUS DES SEUILS RÉGLEMENTAIRES

Valeurs limites d'émission applicables depuis l'arrêt du 20 sept. 2002 (Applicable au 24/12/2022)	Moyennes mensuelles 2021													
	01/21	02/21	03/21	04/21	05/21	06/21	07/21	07/21	08/21	09/21	10/21	11/21	12/21	
SO ₂ Dioxyde de soufre	25 mg/Nm ³	0,58	0,21	0,34	0,94	1,09	1,02	1,72		5,48	5,69	5,20	5,19	5,52
NOx Oxydes d'azote	80 mg/Nm ³	73,60	73,94	63,11	62,58	64,70	64,17	66,96		67,95	67,94	68,34	67,97	65,65
HCl Acide chlorhydrique	0 mg/Nm ³	4,57	3,83	3,49	3,42	3,25	2,84	2,19		2,56	2,52	3,62	3,33	4,08
CO Monoxyde de carbone	30 mg/Nm ³	8,25	7,74	4,81	5,44	5,98	6,32	8,54		4,53	4,53	4,24	4,60	5,80
Poussières	5 mg/Nm ³	0,60	0,16	0,14	0,11	0,10	0,11	0,11		0,15	0,01	0,08	0,14	0,32
NH ₃ Ammoniac	0 mg/Nm ³	6,21	4,19	1,77	0,80	0,52	2,66	3,83		2,56	3,70	1,74	0,71	1,37
Dioxydes Furannes	0,1 ng/Nm ³	0,0040	0,0070	0,0020	0,0009	0,0006	0,0007	0,0010	0,0008	0,006	0,0011	0,002	0,0009	0,0006

LES RÉSIDUS DE TRAITEMENT

Ce qu'il faut noter pour 2021, pour un tonnage incinéré de 178 198 tonnes

RÉSIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (REFIOM)

La production annuelle est 26,43 kg/tonne incinérée, soit un ratio de 2,64 % à la tonne incinérée. La production a augmenté de 1,4 % en 2021 qui s'explique notamment par une valorisation plus importante de déchets.

PRODUITS SODIQUES RÉSIDUAIRES (PSR)

La production annuelle est 13,31 kg/tonne incinérée (valeur inférieure à la valeur de référence de 16 kg/tonne d'OM), soit un ratio de 1,33 % à la tonne incinérée. La production est en baisse de près de 0,4 % en 2021 qui s'explique notamment par le fait qu'il y a eu moins d'injection de bicarbonate de sodium.

MÂCHEFERS

Les mâchefers représentent 19,88 % du tonnage incinéré en 2021

4 711 T

REFIOM produits

2 372 T

PSR produits

35 426 T

Mâchefers produits

LE BILAN DES DÉCHETTERIES

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

RÉPARTITION DES VISITES PAR DÉCHETTERIE 2021

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2021	Top 5
Abbeccourt	467	637	983	1043	885	1074	1138	1388	1001	867	716	538	10 877	
Ansauvillers	588	705	1099	1250	1097	1248	1511	1484	1149	1116	838	539	8 864	
Attichy	1404	2029	2590	3097	2403	2828	3351	4035	2781	2503	2089	1691	30 781	
Barbery	1609	1902	2599	2920	2621	2931	3126	3054	2692	2692	2129	1787	30 062	
Betz	1017	1347	1810	2234	1818	1960	2351	2468	1932	1797	1273	1116	21 121	
Bornel	1514	1971	2662	2858	2589	3045	3529	3566	3016	2906	2029	1973	31 658	
Breunoille	2272	2855	4085	3558	3674	4020	5163	5071	3777	3824	3239	2508	44 044	3
Breteuil	1354	1554	2388	2879	2502	3224	3910	4047	3024	2578	1829	1422	30 711	
Bury	1502	1987	2810	3170	2384	2668	3415	3827	2923	2603	2086	1809	31 184	
Clairoix	1557	2038	2725	3087	2486	2943	3283	3154	2770	2738	2189	1763	30 733	
Compiègne Mercières	1733	2249	2898	3094	2536	2824	3195	3327	2785	2580	2110	1971	31 308	
Compiègne Zi Nord	1056	1385	1693	1905	1528	1646	1951	1910	1657	1661	1339	1290	9 021	
Cieil	1881	2208	3142	3545	2838	3190	3397	3636	2972	2782	2325	2096	34 015	
Crépy en Valois	1961	2136	3129	3663	3023	3510	3857	3824	3467	3125	2399	1882	35 976	5
Ecuvilly	429	587	809	1055	921	1016	1152	1140	1085	986	670	450	0 300	
Estrées-Saint-Denis	1822	1653	2117	2738	2094	2238	2617	2673	2269	2070	1601	1251	24 542	
Froissy	746	942	1437	1793	1611	1967	2171	2316	1604	1531	1066	734	7 918	
Guiscard	766	1000	1352	1771	1547	1830	2202	2410	1866	1518	1043	805	8 110	
Laboissière-en-Thelle	521	632	1040	895	958	969	1241	1385	1057	963	706	574	10 194	
La Chapelle-aux-Pots	899	1288	1792	2184	1992	2439	2994	2964	2198	2144	1503	1088	21 482	
Laigneville	2323	2816	3812	2762	3095	3511	3857	4667	3564	3206	2575	2215	38 403	4
Lamorlaye	3916	4571	6124	6419	5240	5829	6321	5932	5563	5727	5212	5250	66 104	
Lassigny	978	1152	1673	1968	1776	2167	2426	2745	2224	1811	1368	919	21 207	
Le Mesnil-en-Thelle	970	1645	2520	2905	2378	189	0	0	0	0	0	0	0 607	
Le Plessis Belleville	1298	2251	3144	3651	3014	3371	3706	3946	3364	3282	2178	1994	32 195	
Langueil-Sainte-Marie	1778	1183	1733	1623	1737	1883	2302	2372	1980	1921	1560	1303	21 371	
Marienvil	928	1254	1579	1788	1450	1448	1863	2011	1445	1483	1186	953	17 382	
Neuilly-en-Thelle	1062	1451	2239	2560	1974	2786	3435	3764	3140	2857	2098	1808	29 774	
Noyan	2013	2996	4029	5031	4294	5351	6240	6298	5118	4652	3358	2342	51 725	2
Plailly	1251	1433	1879	2327	2102	2335	2507	2517	2127	2179	1597	1396	23 650	
Ressons-sur-Matz	1182	1476	1901	2506	2213	2591	3007	3248	2472	2113	1582	1266	23 557	
Sainte-Geneviève	1081	1410	1987	2453	1943	2193	2643	2729	2200	1915	1418	1242	23 214	
Saint-Germer de Fly	666	1005	1513	1955	1769	2375	2912	2818	2300	2016	1315	844	21 488	
Saint-Leu d'Esserent	1985	2433	3131	3360	2868	3090	3364	3521	2833	2872	2176	2014	32 647	
Sérifontaine	544	876	1217	1560	1324	1838	2084	2093	1496	1312	963	666	15 971	
Verberie	1583	1991	2695	3105	2405	2480	2803	3122	2337	2429	1781	1759	28 490	
Villers-Saint-Paul	1457	1938	2733	2832	2348	2532	2988	3130	2455	2353	1917	1556	28 236	
Villers-Saint-Sépulcre	397	449	614	580	570	670	679	860	616	596	418	435	6 884	
Sous-total CT	49 850	63 435	87 683	98 124	84 007	94 209	108 691	113 392	91 239	85 708	65 881	55 249	997 466	

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

Après une année 2020 marquée par une baisse d'activité liée au COVID :

Une augmentation sensible du tonnage prise en charge sur les déchetteries :

+ 41 955 T

Un niveau plus conforme à une année avant COVID avec néanmoins une augmentation des tonnages :

+ 11 %

par rapport à 2019

Tonnages/flux	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Amiante	49	51	50	44	51	15 %
Batteries	88	65	92	97	92	-6 %
Bois	5 186	3 455	3 375	2 900	4 517	56 %
Cartons	1 341	1 253	1 311	1 140	1 580	39 %
DDS (hors batteries)	767	874	1 067	877	924	5 %
DEEE	4 919	5 005	5 262	4 890	5 654	16 %
Déchets verts	43 369	41 778	41 245	29 899	43 709	46 %
Eco-DDS	875	872	993	798	1 050	32 %
Eco-mobilier	5 999	7 749	9 314	9 316	12 877	38 %
Extincteurs et bouteilles de gaz	8	4	-	-	-	-
Ferrailles	6 141	6 008	6 123	5 712	6 334	11 %
Huiles moteur	231	291	296	267	264	-1 %
Monoflux	170	56	106	98	52	-47 %
Papiers	108	120	97	-	-	-
Piles usagées	27	30	31	32	38	19 %
Pneus ALIAPUR	323	300	324	278	356	28 %
Pneus hors A	40	27	70	15	36	146 %
Terres et gravats	40 355	39 632	41 396	35 757	42 479	19 %
Textiles	460	470	505	392	503	28 %
TVE	23 195	25 679	44 479	42 464	55 170	30 %
TVI	-	6 348	14 238	11 366	12 612	11 %
TVV	36 564	26 871	-	-	-	-
Total	170 215	166 937	170 375	146 342	188 296	29 %

ÉVOLUTION DES RATIOS EN DÉCHETTERIES PAR HABITANT



245
KG/HABITANT

+ 28 %
ÉVOLUTION 2020-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Nombre habitants	760134	762856	764903	764221	767337	0,4 %
Ratio tonnage/habitant en kg						
Ratio déchets verts/hab	57,05	54,77	53,92	39,12	56,96	46 %
Ratio terres & gravats/hab	53,09	51,95	54,12	46,79	55,36	18 %
Ratio TVE/hab	30,51	33,66	58,15	55,56	71,90	29 %
Ratio TVI/hab	-	8,32	18,61	14,87	16,44	11 %
Ratio éco-mobilier/hab	7,89	10,16	12,18	12,19	16,78	38 %
Ratio éco-DDS/hab	1,15	1,14	1,30	1,04	1,37	31 %
Ratio monoflux/hab	0,22	0,07	0,14	0,13	0,07	-47 %
Ratio DDS/hab	1,15	1,14	1,30	1,04	1,20	15 %
Ratio D3E/hab	6,47	6,56	6,88	6,40	7,37	15 %
Kg/hab	224	219	223	191	245	28 %

LE BILAN DES COLLECTES SÉLECTIVES

TONNAGES TRIÉS 2021 (ZONE SMDO)

(Y COMPRIS VERRRE EN APPORT VOLONTAIRE)

	Tonnes sorties / matiere	Pu/T pondere vente	Total Vente	Pu/t CITEO Papier	Pu majeure/T CITEO emballage	Soutiens CITEO	Total recettes matiere
Acier	1653	156 €	257 579 €		91 €	150 806 €	408 385 €
Aluminium	256	595 €	152 303 €		625 €	159 966 €	312 269 €
Petit Alu	95	0 €	0 €		625 €	59 525 €	59 525 €
PCNC	10970	30 €	329 098 €		118 €	1 289 717 €	1 618 815 €
PCC	651	10 €	6 515 €		457 €	297 639 €	304 153 €
PET Clair (Q4)	3025	229 €	692 211 €		999 €	3 021 876 €	3 714 087 €
PET Foncé (Q5)	418	28 €	11 697 €		999 €	417 370 €	429 067 €
Pehd Ext	1082	78 €	77 875 €		999 €	1 080 615 €	1 158 490 €
PP Ext	913	60 €	54 790 €		990 €	904 316 €	959 105 €
PS	184	0 €	0 €		990 €	182 673 €	182 673 €
Films PE	1892	0 €	0 €		988 €	1 277 062 €	1 277 062 €
JRM	8353	74 €	617 314 €	52 €		432 953 €	1 050 267 €
GdM	6035	28 €	168 979 €	32 €	78 €	667 104 €	836 084 €
Papiers Bureautiques	597	94 €	55 978 €	57 €		34 307 €	90 285 €
Cartons déchetteries I,OS	2531	30 €	75 942 €		118 €	297 611 €	373 553 €
PET Barquette	273	0 €	0 €		990 €	269 910 €	269 910 €
PET Opaque	214	0 €	0 €		999 €	213 495 €	213 495 €
Verre	21404	23 €	493 730 €		10 €	224 251 €	717 980 €
Total			2 994 010 €			10 981 197 €	13 975 207 €

TONNAGES TRIÉS 2021 (ZONE SMDO)


52 296 T

TONNAGES SORTANTS 2021

Produits sortants 2021	Total 2021
ACIER	1653
ALUMINIUM	256
Petit Alu	95
PCNC	10970
PCC	651
PET Clair (Q4)	3025
PET Foncé (Q5)	418
Pehd Ext	1082
PP Ext	913
PS	184
Films PE	1892
JRM	8353
GdM	6035
Papiers Bureautiques	597
Cartons déchetteries I,OS	2531
PET Barquette	273
PET Opaque	214
Total	52 296

LE BILAN DES QUAIS DE TRANSFERT

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

TONNAGES PAR QUAIS DE TRANSFERT

	Quai Estrées	Quai de Compiègne	Quai de Noyon	Quai de Saint-Leu	Quai Valois	TOTAL
OM	5167	23371	12495	15586	12067	68686
Monoflux	2055	7073	3741	4848	4162	21878
TVI		1638	1994	245	1460	5336
TOTAL	7222	32081	18230	20679	17689	95900

44,58 %
des Ordures Ménagères Résiduelles
et des Collectes Sélectives ont été acheminés
par le train jusqu'au site de tri et de
valorisation énergétique du SMDO

5 336 T
de TVI ont transité par le train avant
de rejoindre le Centre de Valorisation
Énergétique de Villers-Saint-Paul



NOS INSTALLATIONS

Un réseau de 51 déchetteries dont 11 sont gérées par les Communautés de Communes (Communauté de Communes du Plateau Picard, Communauté de Communes du Pays Clermontois et l'Agglomération du Beauvaisis). Depuis le 1^{er} juillet 2022, 40 déchetteries sont gérées par les services du SMDO.

Accusé de réception en préfecture
060-24600756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

-  1 centre de tri modernisé pour tous les emballages et tous les papiers
-  1 centre de valorisation énergétique
-  Transport ferroviaire des déchets
-  1 centre logistique (Verberie)
1 base logistique (Bresles)
-  5 quais de transfert route/rail
-  1 quai de transfert route/rail (en projet)
-  2 quais de transfert routiers
-  40 déchetteries SMDO
-  1 déchetterie en projet
-  11 autres déchetteries et 8 points verts gérés par la CAB, la CCPP et la CCPC
-  9 recycleries



SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)
PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr

Accusé de réception en préfecture
060-246000756-20221215-2022-3-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

traitement - Crédit photos : Syndicat Mixte du Département de l'Oise © Renaud Marion

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SMDO 2021

L'ANNEE EN BREF, LES GRANDS DEFIS DE 2021

■ Renouveler la concession du centre de valorisation de Villers Saint Paul

Nouvel exploitant de la concession pour une durée de 20 ans : idex

Augmentation des capacités de traitement (passage de 178 250 à 258 250 tonnes/an)

But : réduire l'enfouissement, maîtriser les coûts et garantir l'indépendance du Syndicat dans la gestion des déchets du territoire

Construction à venir d'une 3^{ème} ligne de valorisation des refus de tri et des encombrants avec raccordement de 3 nouvelles communes (Montataire, Creil et Villers Saint Paul) au réseau de chaleur urbain qui relie N

x4 production de chaleur

x2 production d'électricité

Meilleur contrôle des rejets atmosphériques



■ Développer le transport ferroviaire des déchets à l'Ouest du territoire

Acquisition d'un terrain à Bresles pour créer un quai de transfert rail/route

Objectif : 70% des déchets du territoire du SMDO transportés par le train

LE TERRITOIRE

- **Systematiser toujours plus le geste de tri**

Réponse à 2 Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour que le geste de tri se fasse partout (à la maison et dans les lieux publics)

- **Assurer la continuité territoriale de l'action du SMDO**

Adhésion de la Communauté de communes du Vexin-Thelle (au 1^{er} juillet 2022)



CARTOGRAPHIE AU 1^{ER} JUILLET 2022



19
intercommunalités

790 638 habitants

1 centre de tri

1 centre de
valorisation
énergétique

40 déchèteries

5 quais de transfert
route/rail

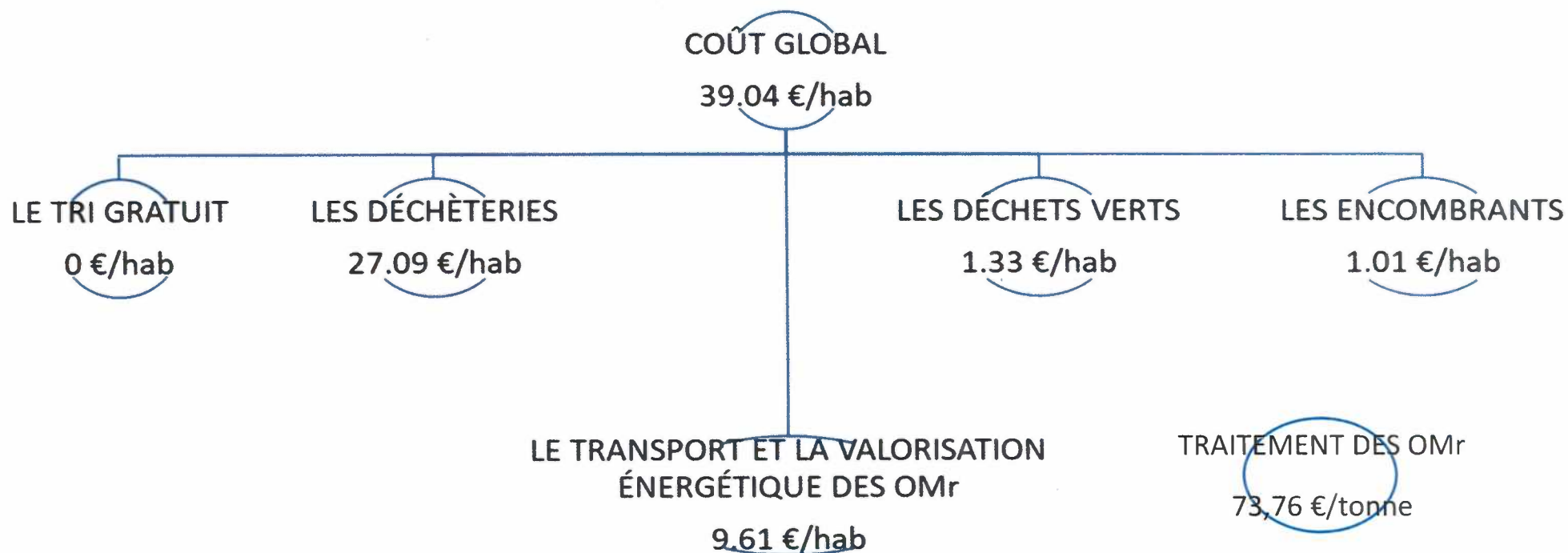
2 quais de transfert
routiers



CHIFFRES CLÉS

	ratio en kg/hab/an	SMDO	CCPN
OMr (ordures ménagères résiduelles)		229	256
verre		28	30
collecte sélective		69	67
déchèteries		245	274
autres collectes (encombrants, textiles et déchets verts)		83	-
TOTAL		654	627

TARIFS APPLIQUÉS À LA CCPN



Somme versée par
la CCPN au SMDO
en 2021

Les déchèteries	903 667,00 €
Le transport et la valorisation énergétique des OMr	320 674,98 €
Les déchets verts	44 338,80 €
Les encombrants	33 755,26 €
Le traitement des OMr facturé à la tonne	628 703,82 €
TOTAL	1 931 139,86 €

CHIFFRES CLÉS

PRODUCTION DE NOUVELLES RESSOURCES OU VALORISATION DES DÉCHETS



431 290 T
- 13 771 t
Soit 562,06 kg/hab/an

ENFOUISSEMENT 13,43 %

67 407 T soit + 21 872 (+48 %) EN 2021



**MATIÈRES PREMIÈRES
SECONDAIRES OU RECYCLAGE**
VERRE, EMBALLAGE, TEXTILE, CARTONS,
ECO-MOBILIER, MÉTAL

27,31 %
117 118 t
+ 8,8 % en 2021



ÉNERGIES
38,99 %
196 746 t
+ 0,8 % en 2021



ORGANIQUE
19,60 %
98 426 t
+ 26,8 % en 2021

DONT

178 198 T
valorisées au Centre de Valorisation Énergétique du SMDO



**VAPEUR LIVRÉE À
LA PLATEFORME CHIMIQUE
VOISINE DU CVE**

44 885 MWH
Soit - 4 971 MWh en 2021



**CHALEUR AU RCU
DE NOGENT-SUR-OISE**
35 645 MWH
Soit + 7 450 MWh en 2021



ÉLECTRICITÉ
83 413 MWH
Soit + 19 327 MWh en 2021
dont 66 440 MWh exportés
sur le réseau RTE



Merci de votre attention



Acte à classer

2022-3-15

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-22T09-26-31.00 (MI242147584)

Identifiant unique de l'acte : 060-246000756-20221215-2022-3-15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2022-3-15 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE ANNEE 2021

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

Acte : [2022-3-15.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[RA SMDO 2021.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[RA SMDO 2021pdf.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/12/22 à 09:26

Date 22/12/22 à 09:26

Date 22/12/22 à 09:31

Par SAUVE Marie

Par SAUVE Marie